

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT	2
Redoublons d'efforts pour l'épargne retraite	2
3 QUESTIONS À... JÉRÔME JAFFRÉ	4
Le retour en force de l'assurance vie en 2024 !.....	4
LE COIN DE L'ÉPARGNE	7
Une nouvelle orientation de l'épargne en zone euro ?	7
Est-il possible de changer le comportement des épargnants européens ?.....	9
Pourquoi le prix des actifs augmente-t-il malgré des taux d'intérêt élevés ?	11
LE COIN DE LA SANTÉ	13
Les complémentaires santé, près de 30 milliards d'euros de prestations en 2022.....	13
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	15
Les États et le vieillissement démographique	15
La politique familiale peut-elle sauver la démographie ?	17
LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	20
Épargne, Retraite : l'heure de gloire du PER : Enquête 2024 Amphitéa – Cercle de l'Épargne	20
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	43
Tableau de bord des produits d'épargne	44
Tableau de bord des marchés financiers.....	45
Tableau de bord du crédit et des taux d'intérêt	46
Tableau de bord de la retraite.....	47

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

REDOUBLONS D'EFFORTS POUR L'ÉPARGNE RETRAITE



Selon le onzième baromètre de l'épargne et de la retraite du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, deux tiers des Français estiment, en 2024, que leur pension est ou sera

insuffisante pour vivre correctement à la retraite. L'inquiétude est encore plus forte chez les non-retraités avec un taux de 71 %. Les craintes sur l'indexation à venir des pensions à l'inflation ainsi que les sombres prévisions financières des régimes de base expliquent le pessimisme des Français en ce qui concerne leur pouvoir d'achat à la retraite.

Les problèmes que rencontrent nos régimes de retraite ne sont pas une surprise. Ils sont la simple expression de l'évolution de la démographie et de l'atonie de la croissance. Avec la baisse de la fécondité constatée dans les années 1970, le baby-boom d'après-guerre ne pouvait se transformer qu'en bombe à retardement pour les régimes par répartition soixante ans plus tard. La progression rapide du nombre de retraités, passés de 5 millions en 1981 à 17 millions en 2023, n'est pas sans conséquence d'autant plus que

l'espérance de vie à 65 ans a progressé, entre 1950 et 2022, de plus de 7 ans pour atteindre plus de 25 ans. La situation de la France est d'autant plus critique que le pays a fait le choix du tout répartition.

Dans les années 1950 et 1960, marquées par un nombre réduit de retraités et une forte croissance économique, ce choix était sans nul doute judicieux, mais aujourd'hui, il se révèle plus discutable. La répartition est, en effet, sensible aux évolutions démographiques et économiques. La majorité de nos partenaires ont préféré lui associer un volant de capitalisation. Avec celle-ci, les cotisations des assurés alimentent le moteur économique à travers des placements, actions, obligations ou immobiliers. Les rendements de ces placements concourent aux versements de suppléments de revenus ou de capital aux retraités. Durant des années, les gouvernements se sont interdit d'instituer un étage d'épargne retraite. Certes, certaines catégories d'actifs, comme les fonctionnaires, y avaient accès, mais il a fallu attendre les années 2000 pour une couverture générale. La France a perdu de précieuses années.

En 1997, après quatre années d'intenses discussions, le Parlement avait adopté la loi dont j'étais à l'origine sur l'épargne retraite qui couvrait à titre individuel ou collectif l'ensemble des actifs. Après les élections législatives anticipées, le Gouvernement de Lionel Jospin décida de ne pas publier les décrets d'application puis d'abroger en 2001 la loi Thomas. Ce n'est qu'en 2019, avec l'instauration du Plan d'Épargne Retraite (PER) par la loi PACTE que la France s'est réellement dotée d'une législation cohérente en matière de capitalisation.

Dans l'enquête 2024 Amphitéa/Cercle de l'Épargne, le PER se hisse à la troisième place des produits les plus intéressants, après l'assurance

vie et le Livret A. Il devance même l'investissement immobilier locatif. Ce succès d'estime doit désormais se concrétiser tant pour garantir le niveau de vie des futurs retraités que pour réorienter l'épargne des ménages vers des placements longs. La France a, en effet, un besoin important de capitaux de long terme pour financer la transition écologique, la réindustrialisation, la digitalisation ou le réarmement. Compte tenu des besoins, il ne faut pas relâcher les efforts en faveur de l'épargne retraite ; bien au contraire, il conviendrait de les accroître.

JEAN-PIERRE THOMAS
PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

3 QUESTIONS À... JÉRÔME JAFFRÉ

LE RETOUR EN FORCE DE L'ASSURANCE VIE EN 2024 !



Interview de Jérôme Jaffré, directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) et membre du Conseil scientifique du Cercle de l'Épargne

Jérôme Jaffré, en tant que directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (CECOP) et membre du Conseil scientifique du Cercle de l'Épargne, vous conduisez le baromètre AMPHITÉA - Cercle de l'Épargne, la retraite et la prévoyance. Sur le volet épargne de l'enquête 2024, la 11^e du nom, quelles sont vos principales conclusions et comment appréciez-vous les différences générationnelles ?

L'un des points notables de cette édition 2024 est, sans nul doute, le retour en force de l'assurance vie après plusieurs années dominées par l'immobilier locatif et, plus récemment, par le Livret A. Ce qui était en lien avec la hausse de sa rémunération. L'assurance vie est redevenue, pour la première fois depuis 2016, le placement préféré

des Français, avec 61 % des répondants la jugeant intéressante, dépassant d'un rien le Livret A, qui se maintient cependant à un niveau élevé, à 60 %.

L'autre point marquant est la véritable percée du Plan d'épargne retraite (PER). Mesuré pour la première fois cette année, le PER se hisse à la 3^e place des placements jugés intéressants, emportant l'adhésion de 57 % des sondés.

Les actions, malgré le haut niveau qu'elles ont atteint sur les marchés cotés, sont en retrait. Enfin, les cryptomonnaies comme le bitcoin restent moins populaires, mais gagnent du terrain parmi les jeunes et les ménages à hauts revenus.

L'intérêt envers les produits d'épargne varie significativement selon les tranches d'âge. Les plus de

65 ans favorisent nettement l'assurance vie (70 %), qu'ils voient comme un moyen de se constituer une épargne précaution pour la grande vieillesse et de transmission de leur patrimoine. Les jeunes de 18 à 24 ans montrent à la fois leur fort attachement au Livret A (70 %) qui reste plus populaire chez eux que dans les autres tranches d'âge. Ils montrent aussi une appétence pour les placements susceptibles d'offrir des gains rapides et élevés, telles les actions (58 %) et les cryptomonnaies (35 % contre seulement 21 % parmi l'ensemble des sondés). Les tranches d'âge intermédiaires, comme les 35-49 ans, privilégient l'immobilier locatif, recherchant une diversification plus grande dans leurs placements. Ces différences reflètent des approches variées face à la sécurité financière et aux attentes de rentabilité.

Cette année encore, la retraite demeure un sujet d'inquiétude majeur pour les Français. Notez-vous néanmoins une évolution sur cette question ? Comment les Français envisagent-ils de préparer financièrement cette période de leur vie ?

Les Français dans leur majorité ne sont pas convaincus que la réforme des retraites adoptée en 2023 permettra de maintenir leur niveau de vie une fois passés à la retraite. Seulement 34 % d'entre eux pensent qu'ils vivront convenablement avec leur pension, un chiffre remarquablement stable depuis

trois ans. Cette inquiétude est plus aiguë chez les plus de 50 ans et chez les femmes, qui sont moins confiantes que les hommes, en lien avec les écarts de salaires et de parcours lors de leur vie professionnelle. Elle est beaucoup moins mise en avant par les retraités eux-mêmes qui, sans doute, adaptent leur mode de vie à leur nouvelle situation financière. Ainsi 47 % d'entre eux déclarant vivre correctement avec leur pension (6 points de moins cependant qu'en 2023). Cette dégradation n'est pas sans lien, peut-on penser, avec la vague inflationniste que la France a connue en 2022 et 2023.

Cette inquiétude s'est accompagnée d'une nette remontée du pourcentage de non-retraités plaçant de l'argent dans des produits d'épargne pour leur retraite, après une baisse en 2023. 58 % des non retraités déclarent le faire en 2024 contre 51 % un an plus tôt. La hausse concerne en particulier les classes moyennes. Parmi celles-ci, la proportion de personnes à revenus moyens supérieurs épargnant « quand c'est possible » a augmenté de 10 points, tandis que celle des personnes à revenus moyens inférieurs épargnant « régulièrement » a progressé de 9 points.

Pour maintenir leur niveau de vie à la retraite, les non-retraités comptent autant sur les placements financiers (33 %) que sur leur pension de retraite (32 %). Toutefois, l'âge

compte beaucoup, dans ces réponses : les moins de 35 ans croient volontiers dans les placements financiers, tandis que les plus de 50 ans comptent davantage sur les pensions de retraite.

Parmi les placements financiers, le PER apparaît comme une solution privilégiée, offrant à la fois un complément de revenu régulier et des avantages fiscaux pour l'achat de la résidence principale. Les personnes ayant souscrit un PER le considèrent comme un point majeur pour maintenir leur niveau de vie à la retraite.

L'enquête 2024 AMPHITÉA – Cercle de l'Épargne aborde les questions de la dépendance et du bien vieillir. Quels sont les principaux enseignements de cette étude sur ces thèmes ?

L'enquête met en lumière des préoccupations importantes concernant la dépendance. Pour commencer, la notion de « bien vieillir » renvoie d'abord à l'évidence au fait d'être « en bonne santé » (72 % des réponses). Il n'en demeure pas moins qu'une majorité

des Français (65 %) se dit inquiète à l'idée d'être un jour en situation de dépendance. Cependant, en termes de préparation, seulement 28 % des personnes interrogées déclarent avoir prévu financièrement cette éventualité, souvent par le biais d'une assurance dépendance ou en épargnant spécifiquement pour cela. De fait, à la question de savoir qui doit assumer financièrement la dépendance, le recours à la Sécurité Sociale est la réponse dominante, au premier chef chez ceux qui craignent d'y être confrontés.

Face à la dépendance, les attentes sont clairement orientées vers un maintien à domicile le plus longtemps possible, entouré de ses proches. Seuls 5 % des sondés envisagent d'aller en maison de retraite. À noter, cependant, que parmi les sondés déclarant être en situation de dépendance, ce taux monte à 13 %. Les personnes dépendantes sont également plus nombreuses (16 %) à évoquer les « maisons senior » c'est-à-dire des logements adaptés offrant la possibilité de disposer de services et de soins.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

UNE NOUVELLE ORIENTATION DE L'ÉPARGNE EN ZONE EURO ?

Les États membres de la zone euro sont amenés, dans les prochaines années, à accroître sensiblement leurs investissements. Pour les financer, les États peuvent soit mobiliser leur épargne, soit s'endetter à l'extérieur. Jusqu'à maintenant, une part non négligeable de l'épargne européenne a été placée à l'extérieur de l'Union. Le coût du financement des investissements dépendra donc de l'orientation de l'épargne européenne dans les prochaines années.

La réalisation des investissements nécessaires pour la transition écologique, la relocalisation industries stratégiques et pour la production de matériels militaires suppose un effort financier s'élevant entre 3 et 5 points de PIB. Le taux d'investissement des entreprises et des administrations publiques est, depuis des années, relativement faible en zone euro. En 2023, il s'élevait à 12,5 % du PIB pour les entreprises et à 2,8 % pour les administrations publiques. Le premier taux est en légère augmentation ces dix dernières années (+1 point de PIB) quand le second recule (-0,7 point de PIB). Depuis la crise financière de 2007/2009, les Européens ont placé une part croissante de leur épargne

en dehors de la zone euro. Les États-Unis et les pays émergents ont été les principaux bénéficiaires de cette allocation.

Si les résidents de la zone euro continuent à prêter leur épargne au Reste du Monde, l'apparition de nouveaux besoins d'investissement risque d'entraîner une insuffisance d'épargne *ex ante* qui se traduira par une hausse des taux d'intérêt réels à long terme. Ces derniers (taux d'intérêt réel à 10 ans sur les emprunts d'État déflaté par le swap d'inflation à 10 ans en pourcentage) étaient négatifs de 2015 à 2023 en lien avec la politique monétaire expansive de la BCE. Depuis la fin de l'année 2023, le taux d'intérêt réel à long terme est voisin de la croissance potentielle. Dans les prochaines années, il pourrait devenir supérieur à la croissance potentielle, ce qui créera un problème de soutenabilité des dettes publiques et privées.

Dans un second scénario, l'ensemble des excédents de la balance courante est affecté à l'investissement au sein de la zone euro, ce qui permet d'éviter une hausse importante des taux d'intérêt. Le maintien d'un taux d'intérêt réel à long terme identique à la croissance potentielle, ou

même légèrement plus bas (0,8 % actuellement), favorise le maintien de la soutenabilité de l'ensemble des dettes. Ce scénario suppose que les investisseurs aient confiance dans le potentiel économique et financier de la zone euro. Pour le moment, les États-Unis captent une partie de l'épargne car les taux d'intérêt qui y sont proposés sont supérieurs à ceux de la zone euro. Le taux d'intérêt de l'obligation d'État à 10 ans est de 4 % aux États-Unis et de 3 % en zone euro. Entre 2016 et 2023, l'indice américain S&P 500 a progressé de plus de 66 % quand l'Eurostoxx n'a augmenté que de 33 %. Le Return on Equity (ROE), indicateur d'analyse financière qui correspond au rapport entre le résultat net et les capitaux investis par les actionnaires, est de 17 % aux États-Unis contre 11 % en zone euro.

Le faible taux de la croissance potentielle et les incertitudes politiques ne favorisent pas la réallocation de l'épargne des Européens en Europe. Les réticences des États membres à s'engager dans un processus fédéral au niveau budgétaire constituent également un facteur jouant contre cette réorientation interne de l'épargne. *A contrario*, les États-Unis attirent les capitaux extérieurs avec une politique de soutien agressive (*Inflation Reduction Act* par exemple). Pour favoriser un investissement de l'épargne en zone euro, les États membres devront donc améliorer l'attractivité de leurs projets. Ils auraient tout avantage à recourir à des émissions de titres par l'Union européenne, ce qui favoriserait l'émergence d'un grand marché de capitaux européen.

EST-IL POSSIBLE DE CHANGER LE COMPORTEMENT DES ÉPARGNANTS EUROPÉENS ?

L'Europe se caractérise par l'abondance de l'épargne des ménages, près de deux fois supérieure à celle des Américains, mais cette épargne est placée essentiellement dans des produits peu risqués et souvent à l'étranger. Certains pensent que le financement de la transition énergétique suppose que les Européens acceptent, en matière d'épargne, une dose supplémentaire de risques et un moindre investissement dans le Reste du monde. Est-il néanmoins possible de changer les comportements ? Quelles sont, le cas échéant, les solutions pour permettre le financement de l'ensemble des investissements dont les États européens ont besoin ?

L'épargne des Européens est abondante grâce à un taux d'épargne des ménages élevé, près de 15 % du revenu disponible brut en 2023. Cette importance de l'épargne se traduit par un excédent de la balance courante, près de 3 % du PIB en 2023.

Les ménages de la zone euro investissent traditionnellement peu en actions. La capitalisation boursière n'atteint pas 75 % du PIB, contre une moyenne de 150 % du PIB pour les États membres de l'OCDE et de plus de 200 % aux États-Unis. Le financement des entreprises

s'effectue essentiellement par crédits bancaires qui représentent plus de 80 % du PIB, contre 15 % pour le financement obligataire des sociétés non financières. Plus des deux tiers des financements des entreprises sont intermédiés en zone euro quand ce ratio est d'un tiers aux États-Unis.

Le mode de financement de la zone euro est peu optimal. La prédominance des actifs sans risques réduit la capacité de financement des projets risqués. Le recours au crédit bancaire limite de son côté les capacités de financement car les banques sont obligées de respecter la réglementation prudentielle. La préférence donnée aux placements étrangers pèse, par ailleurs, sur les capacités de financement intérieur.

Depuis des années, les États membres, en particulier la France, tentent de modifier les comportements des épargnants. À cet effet, les gouvernements français ont créé le Plan d'Épargne en Actions (PEA), le Plan d'Épargne Retraite (PER) et, dernièrement, le Plan d'Épargne Avenir Climat (PEAC) à destination des jeunes. Si des inflexions sont constatées comme en témoigne le succès du PER ou la montée en puissance des unités de compte dans les contrats

d'assurance vie, l'épargne française reste néanmoins majoritairement investie dans des produits de taux, sans risque et liquide.

Au-delà de ces inflexions, le changement des comportements en matière d'épargne est difficile. Ces derniers se construisent dans le temps et reposent sur des valeurs culturelles bien ancrées. Les épargnants d'Europe continentale ont une profonde aversion aux risques. Que ce soit en France, en Allemagne ou en Italie, ils privilégient les placements liquides et sans risque de capital. Ils préfèrent les placements monétaires, sous forme de livrets, de fonds euros ou de dépôts à terme, au détriment des actions. Les banques et les compagnies d'assurances sont ainsi condamnées à jouer un rôle d'intermédiation. Afin qu'elles puissent remplir efficacement cette mission, une réflexion devrait être engagée pour leur permettre d'investir une plus grande partie de

leurs actifs en actifs risqués ou à long terme (obligations d'entreprises, financement de start-up, private equity...) en conservant le caractère peu risqué de l'épargne. La possibilité de se placer sous Solvency I en lieu et place de Solvency II, plus exigeante en matière de solvabilité, pour les assureurs créant des Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), constitue une voie à suivre. Un FRPS est une entité juridique ayant pour unique objet de gérer des contrats de retraite. Le FRPS bénéficie d'un environnement réglementaire plus adapté à la durée des contrats de retraite et plus favorable aux investissements à long terme. En France, tous les contrats de retraite supplémentaire dont les prestations sont liées à la cessation d'activité professionnelle (contrats de retraite Madelin et Madelin Agricole, régimes collectifs à cotisations définies ou à prestations définies, Plan d'Épargne Retraite) peuvent être placés dans ce fonds.

POURQUOI LE PRIX DES ACTIFS AUGMENTE-T-IL MALGRÉ DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS ?

Logiquement, le prix des actifs risqués comme les actions, l'immobilier ou les obligations d'entreprise, augmentent quand les taux directeurs des banques centrales sont bas, mais ils sont actuellement en hausse, à l'exception de l'immobilier.

Au début des années 2000 et surtout après la crise des subprimes en 2008/2009, les prix des actifs remontaient en lien avec la baisse des taux directeurs décidée par les banques centrales. La progression de l'indice « actions » S&P500, entre 2009 et 2023, est impressionnante et correspond à la période où les directeurs ont été abaissés à un niveau proche de zéro. L'indice S&P 500 a ainsi connu une progression de 900 %. Pour l'indice européen Eurostoxx, le lien est également net. La Banque Centrale Européenne (BCE) a placé ses taux directeurs à zéro à compter 2015, ce qui a conduit à un doublement de l'indice. L'immobilier a connu le même mouvement avec une multiplication de son prix par plus de deux en zone euro et par plus de quatre aux États-Unis en lien avec les faibles taux d'intérêt.

La hausse des taux n'a pas réellement infléchi la valeur des actifs. Les taux d'intérêt sur les obligations d'État à 10 ans dépassent 3 % en zone euro et 4 % aux États-Unis mais cela n'a eu guère d'incidences sur

l'allocation d'actifs. Les prix de l'immobilier ont faiblement baissé au regard des hausses enregistrées ces dernières années. Malgré des taux dépassant 6 % aux États-Unis pour les emprunts hypothécaires, les prix de l'immobilier sont en hausse. Les indices actions, en zone euro comme aux États-Unis, battent record sur record, et cela nonobstant le fait que les banques centrales n'ont pas commencé (ou faiblement) à baisser leurs taux qui restent à des niveaux inconnus depuis plus de quinze ans. Le lien entre prix des actifs financiers et immobiliers et cycle des taux d'intérêt semble ainsi être très différent de ce qu'il était dans le passé. Trois facteurs expliquent cette anomalie : l'abondance des liquidités, le caractère faussement restrictif des politiques monétaires et les bons résultats des entreprises.

L'ABONDANCE DES LIQUIDITÉS

Les encaisses monétaires détenues par les agents économiques non bancaires sont extrêmement élevées, en raison des politiques monétaires non-conventionnelles mises en œuvre ces quinze dernières années. Cette abondance nourrit la demande d'actifs financiers et immobiliers. De 2010 à 2023, la masse monétaire (numéraire, dépôts à vue, dépôts à terme, fonds monétaires) est passée de 14 000 à 29 000 milliards de dollars aux États-Unis et de

10 000 à 17 000 milliards d'euros en zone euro.

UNE POLITIQUE MONÉTAIRE PEU RESTRICTIVE

Les taux d'intérêt réels (déflatés de l'inflation) sont restés faibles depuis 2022. Si la hausse des taux directeurs a été brutale, elle apparaît relativement mesurée au regard de la vague inflationniste. Les taux directeurs sont restés en phase avec le taux de croissance nominal des économies. En 2023, la politique monétaire apparaît plus restrictive en zone euro en raison du ralentissement marqué de l'économie.

LES BONS RÉSULTATS DES ENTREPRISES

Malgré la hausse des coûts de production, les entreprises ont réussi, ces dernières années, à

sauvegarder leurs marges bénéficiaires. Elles sont parvenues à répercuter leurs hausses de coûts, notamment salariaux, sur le prix des produits et prestations finaux. Les bénéfices étant en progression, les indices boursiers sont également tirés à la hausse.

Depuis plusieurs mois, les investisseurs anticipent la baisse des taux, ce qui favorise l'augmentation du prix des actifs mobiliers et immobiliers. Ces derniers prévoient que cette baisse provoquera une hausse rapide des valeurs permettant de dégager d'importantes plus-values. Le risque est évidemment la constitution d'une bulle spéculative. Les banques centrales pourraient être tentées de diminuer de manière mesurée leurs taux pour éviter une hausse inconsidérée des actifs.

LE COIN DE LA SANTÉ

LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ, PRÈS DE 30 MILLIARDS D'EUROS DE PRESTATIONS EN 2022

Le secteur des complémentaires de santé rassemble, selon la DREES, le service statistique du Ministère de la Santé, 272 mutuelles, 100 entreprises d'assurance et 25 institutions de prévoyance. Ces organismes ont versé au total 29,7 milliards d'euros de prestations en soins et biens médicaux en 2022, soit 12,6 % des dépenses de santé.

Les organismes complémentaires remboursent, d'une part, la partie dite « opposable » des restes à charge après remboursements par l'assurance maladie obligatoire, essentiellement composée de tickets modérateurs et de forfaits journaliers, et prennent, d'autre part, en charge, de façon variable selon les contrats, l'autre partie du reste à charge, constituée des dépassements. 45 % des patients ne sont pas concernés par ces dépassements. Pour les 10 % en ayant le plus, ils représentent 1 440 euros en moyenne par an.

Instituée entre 2019 et 2021, la réforme du 100 % santé a eu des incidences non négligeables sur les complémentaires santé pour la prise en charge de l'optique et des prothèses dentaires ou auditives. Entre 2019 et 2021, le nombre de personnes ayant acheté des

prothèses auditives a augmenté de 75 %. Près de 40 % des bénéficiaires ont eu recours à un bien du panier 100 % santé en 2021. Le recours à une prothèse dentaire a augmenté de 17 %. 57 % des recourants ont choisi un bien du 100 % santé. En optique, l'offre 100 % santé n'a été choisie que par 18 % des personnes ayant acheté un équipement en 2022. La majorité des bénéficiaires disposaient déjà, en 2019, de garanties avec leur complémentaire santé supérieures à celles imposées par la réforme. Les organismes complémentaires sont le principal financeur de ces trois postes de soins, avec une dépense croissante passant de 54 % à 61 % de la dépense entre 2018 et 2022. Pour ces postes, la dépense financée par l'assurance maladie obligatoire a également augmenté passant de 14 % à 18 %. Dans ces conditions, la part de la dépense restant à la charge des ménages a baissé, passant de 32 % en 2018 à 21 % en 2022.

LA TARIFICATION DES CONTRATS ET L'ÂGE DES ASSURÉS

Le risque à assurer pour les complémentaires, après remboursement par l'assurance maladie obligatoire, est croissant en fonction de l'âge.

En 2021, il atteint plus de 1 000 euros par an en moyenne au-delà de 80 ans, contre 250 euros entre 20 et 29 ans. À âge donné, les personnes atteintes d'une affection de longue durée ont un risque à couvrir qui est comparable au reste de la population. Le dispositif d'affections de longue durée (ALD) conduit à une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie obligatoire des dépenses de santé liées à des pathologies chroniques et coûteuses.

L'augmentation des prestations avec l'âge se répercute sur les cotisations des contrats individuels, qui sont davantage souscrits par les personnes plus âgées. Pour un assuré « de référence », la prime (ou cotisation) mensuelle d'un contrat individuel est de 33 euros en moyenne à 20 ans contre 146 euros à 85 ans, avec d'importantes disparités selon le niveau de prise en charge des contrats. Les contrats collectifs qui couvrent une population en moyenne plus jeune et offrent une meilleure couverture, ont une tarification plus solidaire. Elle ne dépend pas de l'âge et tient davantage compte du revenu que pour les contrats individuels.

Les personnes âgées sont confrontées à des restes à charge finaux presque trois fois plus élevés que ceux des plus jeunes, 590 euros

annuels, en moyenne en 2019, pour les ménages au sein desquels la personne la plus âgée a 70 ans ou plus, contre 206 euros annuels pour ceux dont les membres ont moins de 40 ans.

LES PERSONNES PRÉCAIRES ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Si 96 % de la population est désormais couverte par une complémentaire santé, l'absence de complémentaire santé est plus fréquente parmi les personnes les plus précaires. Elle concerne 12 % des personnes de 15 ans ou plus appartenant au premier dixième de niveau de vie, et concerne davantage les retraités modestes et les chômeurs.

La complémentaire santé solidaire (CSS) a remplacé depuis le 1^{er} novembre 2019, pour les ménages modestes, la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS), avec pour objectifs la simplification des dispositifs et la baisse du non-recours à ces aides. Elle couvre 11 % de la population (7,4 millions de personnes en 2022). 56 % des personnes éligibles y ont effectivement recours.

LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

LES ÉTATS ET LE VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Pour amortir les effets du vieillissement démographique, un pays doit accumuler des actifs extérieurs tant que sa population en âge de travailler croît plus rapidement que la population totale afin de pouvoir en disposer quand la première diminue. Une accumulation d'actifs extérieurs nets doit donc être constatée quand le pays est jeune et une utilisation de ces actifs extérieurs quand le pays devient vieux.

Aux États-Unis, la population âgée de 15 à 64 ans a augmenté plus rapidement que la population totale entre 1990 et 2018. Depuis, elle continue à progresser mais moins vite que la première. Entre 1990 et 2040, l'ensemble de la population augmenterait de 50 % quand la population en âge de travailler progresserait de 38 %.

Les États-Unis, en raison d'un déficit structurel de leur balance des paiements courants, se caractérisent par une dette extérieure croissante qui est passée de 25 à 75 % du PIB de 2000 à 2023.

Au Royaume-Uni, jusqu'en 2008, la population en âge de travailler augmentait plus vite que la population totale. La première devrait baisser en 2025 quand la

population totale continuerait à augmenter légèrement. Entre 1990 et 2040, la population du Royaume-Uni devrait progresser de 24 % quand celle en âge de travailler augmenterait de 15 %. Le Royaume-Uni connaît une détérioration de sa position extérieure, en particulier depuis 2016. Sa dette extérieure représentait près de 25 % du PIB en 2023.

En Allemagne, depuis 1990, la population âgée de 15 à 64 ans recule. Entre 1990 et 2040, elle devrait diminuer de 15 % quand la population totale n'augmentera que de 3 %. Cette dernière devrait commencer à diminuer à partir de 2026. L'Allemagne, grâce à ses excédents commerciaux a, depuis un quart de siècle, accru ses avoirs à l'étranger qui représentent, en 2023, 75 % du PIB.

En France, la courbe de la population en âge de travailler et celle de l'ensemble du pays évoluent de manière parallèle entre 1990 et 2009. À partir de cette année, la seconde commence à décliner. De 1990 à 2040, la population de la France devrait augmenter de 16 % et celle de la population en âge de travailler de 2 %. La dette extérieure de la France augmente depuis 2004 en raison de

l'accumulation de déficits commerciaux. Elle s'élevait en 2023 à près de 30 % du PIB.

L'Italie est le pays européen qui est confronté le plus fortement au vieillissement démographique. Sa population diminue depuis 2010 tout comme sa population en âge de travailler. Entre 1990 et 2040, la population totale devrait baisser de 4 % et sa population de 15 à 64 ans de 23 %. L'Italie a également amélioré sa situation extérieure en passant d'une dette de 20 % du PIB en 2010 à des avoirs positifs de 5 % du PIB en 2023.

La population en âge de travailler a progressé plus vite que la population totale en Espagne de 1990 à 2006. Depuis 2006, la première baisse quand la seconde amorcera sa décrue à partir de 2026. Entre 1990 et 2040, la population en âge de travailler ne devrait progresser que de 3 % quand la population totale progressera de 18 %. L'Espagne a, dans les années 1990-2010, accumulé d'importants déficits commerciaux provoquant une forte dette extérieure qui a dépassé 90 % du PIB en 2012, avant de se réduire progressivement. Elle n'était plus que de 50 % en 2023.

Le Japon enregistre une baisse de sa population de 15 à 64 ans depuis 1998. Celle-ci devrait, d'ici 2040, se contracter de plus de 30 % par rapport à son niveau de 1990. La population japonaise décline depuis 2010 avec une baisse entre 1990 et 2040 de 10 %. Le Japon augmente continûment entre 1990 et 2023, ses avoirs extérieurs sont passés de 15 à 75 % du PIB.

Peu de pays ont accumulé des actifs à l'étranger quand leur population était jeune. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni sont confrontés à des dettes extérieures élevées, au moment où ils auraient besoin des capitaux pour financer le vieillissement de leur population. L'Allemagne et le Japon, tout comme par ailleurs les Pays-Bas ou la Suisse, ont mis en place un modèle axé sur la constitution d'avoirs extérieurs leur permettant de vivre sur leurs rentes. Il est à noter que ces pays, malgré le déclin de leur population en âge de travailler, continuent à accroître leurs avoirs. L'Espagne qui connaît un vieillissement marqué a réussi à rétablir sa situation en matière de solde extérieur en améliorant sa compétitivité.

LA POLITIQUE FAMILIALE PEUT-ELLE SAUVER LA DÉMOGRAPHIE ?

En 1994, le taux de fécondité était de 1,7 enfant par femme. Les autorités escomptaient alors le maintien de ce taux de fécondité grâce au développement des grossesses tardives, au-delà de 35 ans. En 2024, le taux de fécondité est tombé à 0,7 en Corée du Sud, un des plus faibles au monde. Depuis 2006, l'État coréen a dépensé plus de 270 milliards de dollars, soit un peu plus de 1 % du PIB par an, pour encourager la procréation. Toutes les mesures prises ont été sans effet sur le taux de natalité qui continue de baisser.

La Corée du Sud est le cas extrême d'un phénomène général. Tous les pays occidentaux, à l'exception d'Israël, connaissent un mouvement de repli de la natalité. Ce dernier est devenu un sujet politique comme en témoigne la prise de position d'Emmanuel Macron qui réclame un « *réarmement démographique* ». Le fondateur de Tesla, Elon Musk, souligne de son côté que la civilisation humaine est menacée d'extinction. Le déclin démographique rime avec celui de la croissance. Il s'accompagne de la multiplication des tensions sociales et politiques. Presque tous les pays riches envisagent d'accroître leurs efforts en faveur de la natalité tout comme de nombreux pays à revenu intermédiaire. Le candidat Donald Trump promet « *des primes pour un*

nouveau baby-boom » s'il est réélu en novembre. La Chine, connue depuis longtemps pour sa politique de l'enfant unique, propose des aides pour la garde d'enfants et des allègements fiscaux afin d'encourager les parents à avoir trois enfants. La Norvège offre, aux mères, près d'un an de congé avec des revenus avant la naissance de l'enfant fournis par l'État, ainsi que de nombreux services de garde d'enfants. Avec la Suède et le Danemark, la France est l'un des pays de l'OCDE dont le poids des aides en faveur des familles au sein du PIB est le plus important. Il se situe depuis vingt ans entre 3,5 et 4 % du PIB par an. La palette des dispositifs est une des plus larges au monde. Pourtant en 2023, jamais le pays n'avait enregistré un aussi faible nombre de naissances depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le lien entre dépenses en faveur des familles et naissances est ténu. En Europe du Nord, les mesures de soutien, mises en œuvre dans les années 1980, ont eu un effet à court terme. Les familles s'habituent aux prestations qui, au fur et à mesure, perdent leur rôle d'incitation aux naissances. Elles peuvent même aboutir à la réduction de leur nombre. Des études ont ainsi souligné que l'allongement du congé de maternité incite les femmes à retarder la naissance de leur premier enfant et à en avoir

moins au cours de leur vie. Ces études soulignent que les couples hétérosexuels dans lesquels un homme prend un congé de paternité sont moins susceptibles d'avoir un autre enfant. D'autres études indiquent que les aides génèrent des effets d'aubaine. Elles profitent à des parents qui, de toute façon, avaient décidé d'avoir des enfants. Le coût public de chaque nouvel enfant s'accroît. En dix ans, en France, ce coût aurait été multiplié par deux.

La baisse de la fécondité concerne essentiellement les jeunes femmes. Aux États-Unis, le nombre de naissances chez les femmes de 20 à 24 ans a été divisé par plus de deux de 1990 à 2023. Il a diminué de 33 % pour celles de 25 à 29 ans comme pour celles de 30 à 34 ans. Il a, en revanche, légèrement augmenté pour les femmes âgées de 35 à 44 ans. Par ailleurs, il y a une quasi-disparition des naissances entre 16 et 19 ans. Au Royaume-Uni, les femmes nées en 2000 ont eu deux fois moins d'enfants avant l'âge de 20 ans que celles nées en 1990. Les femmes désirent moins d'enfants qu'auparavant et l'écart entre les intentions et la réalité tend à s'accroître. Au sein de l'OCDE, les femmes indiquent souhaiter 2 enfants mais dans les faits, une sur deux se contente d'un enfant. Les pouvoirs publics tentent d'aider les femmes les plus jeunes à avoir des enfants. En Chine, la province du

Zhejiang, située à la frontière orientale de la Chine, offre aux nouveaux mariés une somme forfaitaire à condition que la mariée ait moins de 25 ans. En Russie, les femmes qui ont un enfant avant l'âge de 25 ans sont exonérées d'impôt sur le revenu. La Hongrie offre un avantage similaire aux mères qui ont leur premier enfant avant 30 ans. D'autres pays ciblent les familles à revenus modestes. La ville de Flint, dans le Michigan, accorde à chaque femme 7 500 dollars, distribués en plusieurs fois, à partir du moment où elle tombe enceinte jusqu'au premier anniversaire de son enfant. Cette aide peut représenter jusqu'à 75 % des revenus du ménage. L'objectif poursuivi par les pouvoirs publics était de réduire les avortements motivés par la faiblesse des revenus des mères. Les femmes bénéficiaires de cette aide ont souligné qu'elle était insuffisante au vu des dépenses liées à l'arrivée d'un enfant, évaluées à 20 000 dollars. Aux États-Unis, les politiques pro-natalistes ne sont pas sans lien avec la volonté de certains élus de vouloir remettre en cause le droit à l'avortement. Des associations s'opposent aux mesures d'incitation à la procréation destinées aux jeunes femmes ou aux familles modestes, soulignant que les enfants qui en sont issus sont ceux qui ont le plus de problèmes de santé et qui rencontrent les difficultés les plus importantes au niveau scolaire.

Les études européennes comme américaines soulignent que les politiques familiales ont des effets limités sur le taux de fécondité et de natalité surtout sur le moyen et le long terme. Afin d'assurer l'égalité des revenus entre hommes et

femmes, il apparaît nécessaire de développer les crèches ainsi que les mesures de soutien aux ménages modestes, mais cela n'induit pas un changement des comportements, ces derniers dépendant de facteurs autres que purement financiers.

LES DOSSIERS DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

ÉPARGNE, RETRAITE : L'HEURE DE GLOIRE DU PER ENQUÊTE 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE

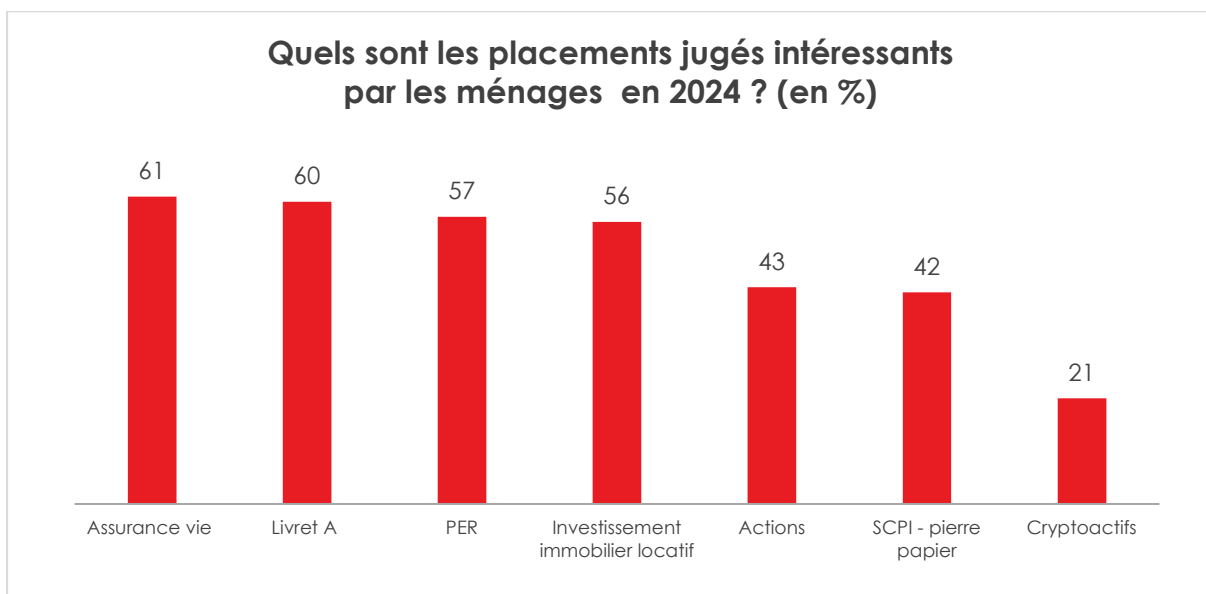
PAR PHILIPPE CREVEL DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

L'enquête 2024 sur l'épargne et la retraite souligne le retour en force de l'assurance et la percée du Plan d'Épargne Retraite (PER). En la matière, les opinions des sondés rejoignent les résultats constatés par ces deux produits depuis le début de l'année. Le PER est perçu par une grande partie de l'opinion comme un des moyens efficaces pour améliorer son niveau de vie à la retraite, sujet qui est une source d'inquiétudes récurrente.

LES FRANÇAIS ET L'ÉPARGNE

ÉPARGNE, LA PERCÉE DU PER

Dans l'enquête 2024, le PER réalise une réelle prouesse en se plaçant sur le podium des produits d'épargne les plus intéressants. Il est devancé de peu par l'assurance vie et par le Livret A. Cette troisième place est acquise moins de cinq ans après le début de sa commercialisation. Le PER fait l'objet d'une étude plus poussée ci-dessous.



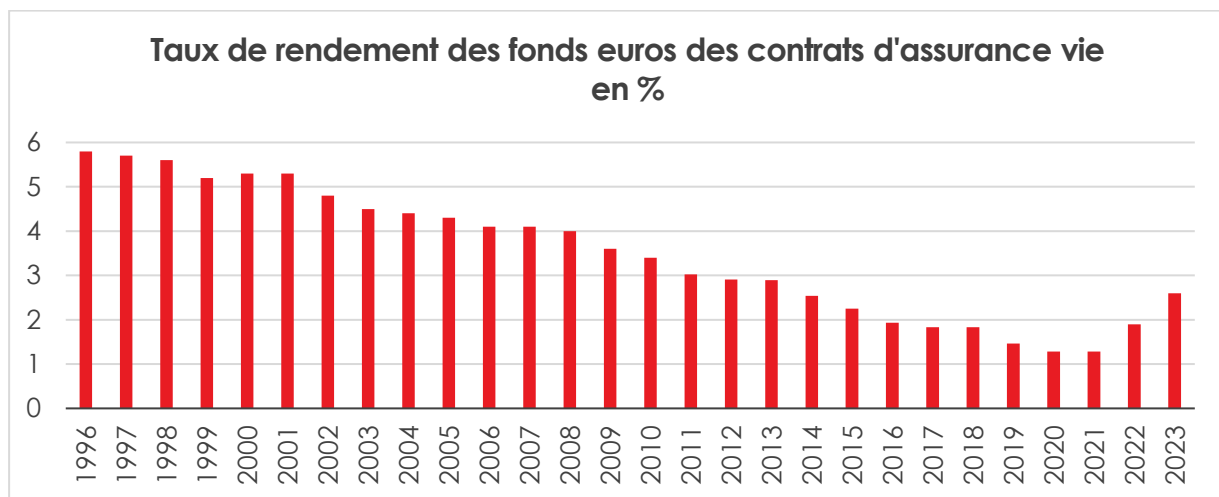
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE RETOUR EN FORCE DE L'ASSURANCE VIE

L'année 2024 est également marquée par le retour en force de l'assurance vie qui occupe pour la première fois depuis 2016 la première place. Elle supprime le Livret A et l'investissement immobilier locatif. Ce retour en force est imputable à l'amélioration du rendement des fonds euros qui sont passés, en moyenne, de 1,21 à 2,6 % de 2021 à

2023. La hausse des taux d'intérêt et la baisse des prix des logements rendent l'immobilier moins attractif. Le Livret A dont le taux n'a pas évolué depuis le 1^{er} août 2023 conserve une cote élevée chez les épargnants.

L'assurance vie est plébiscitée par toutes les catégories d'âge mais en premier lieu par les jeunes de 18 à 24 ans (63 %) et par les plus de 65 ans (70 %).



Cercle de l'Épargne – ACPR

L'ATTRACTIVITÉ RÉSILIENTE DES ACTIONS

Les actions demeurent un placement attractif pour 43 % des sondés soit le même résultat qu'en 2022 (42 %). Quelle que soit l'évolution des marchés, le jugement vis-à-vis des actions fluctue peu, à la différence du Livret A. Une majorité de jeunes (58 %) et de cadres et professions intellectuelles (57 %) considèrent que les actions sont intéressantes. Les retraités et les ouvriers sont d'un avis inverse (seulement 39 % placent les actions parmi les placements intéressants).

L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF, VICTIME DES TAUX D'INTÉRÊT

De 2016 à 2022, l'immobilier locatif était le placement préféré des Français. Il avait cédé en 2023 sa première place au Livret A. En 2024, il se classe quatrième. En matière d'intérêt porté à ce type de placement, le recul le plus important est enregistré chez les 18/24 ans. En 2023, ils étaient 77 % à le considérer comme intéressant, en 2024, ils ne sont plus que 65 %. La chute est également forte chez les cadres et professions intellectuelles (78 % en 2023 et 57 % en 2024).

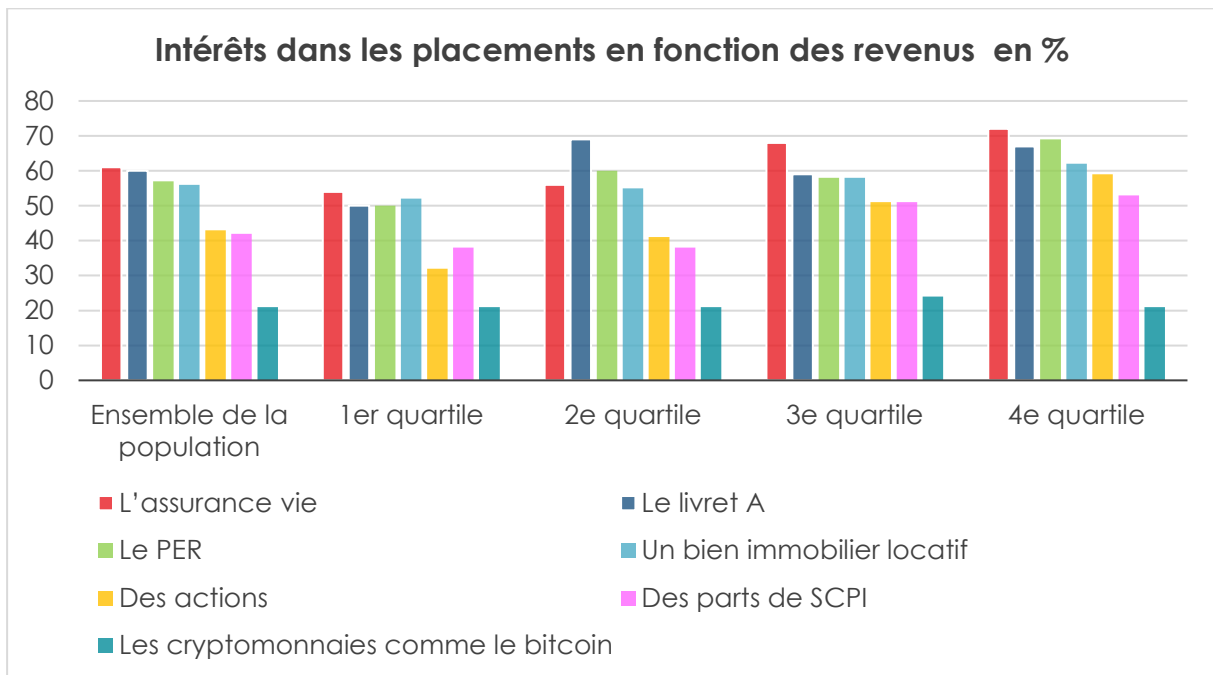
LE BITCOIN PLÉBISCITÉ PAR LES JEUNES

21 % des Français estiment que les cryptoactifs sont intéressants en 2024 contre 15 % en 2023, année qui avait été marquée par une forte chute du cours du bitcoin. Sans surprise, ce sont les jeunes de 18 à 24 ans qui sont le plus intéressés par les cryptoactifs (35 %), contre seulement 11 % des plus de 65 ans.

L'INTÉRÊT PORTÉ AUX DIFFÉRENTS PLACEMENTS RELATIVEMENT INDIFFÉRENT AU NIVEAU DE REVENUS

Les sondés ont des avis assez convergents en matière de

placements, et cela, quel que soit leur niveau de revenus. Certes, des nuances existent. Le Livret A est ainsi privilégié par les Français appartenant au deuxième quintile dans la distribution des revenus quand l'assurance vie figure en tête pour ceux appartenant aux 3e et 4e quintiles. Le Plan d'Épargne Retraite, souvent considéré comme un produit destiné en priorité aux ménages aisés, se place sur le podium pour tous les quintiles de revenus. Sa présence en haut du classement témoigne de la forte inquiétude des Français face à l'évolution des pensions en provenance des régimes obligatoires.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

UNE AIDE FISCALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE VERTE

Dans les enquêtes d'opinion, les épargnants français sont majoritairement favorables à la

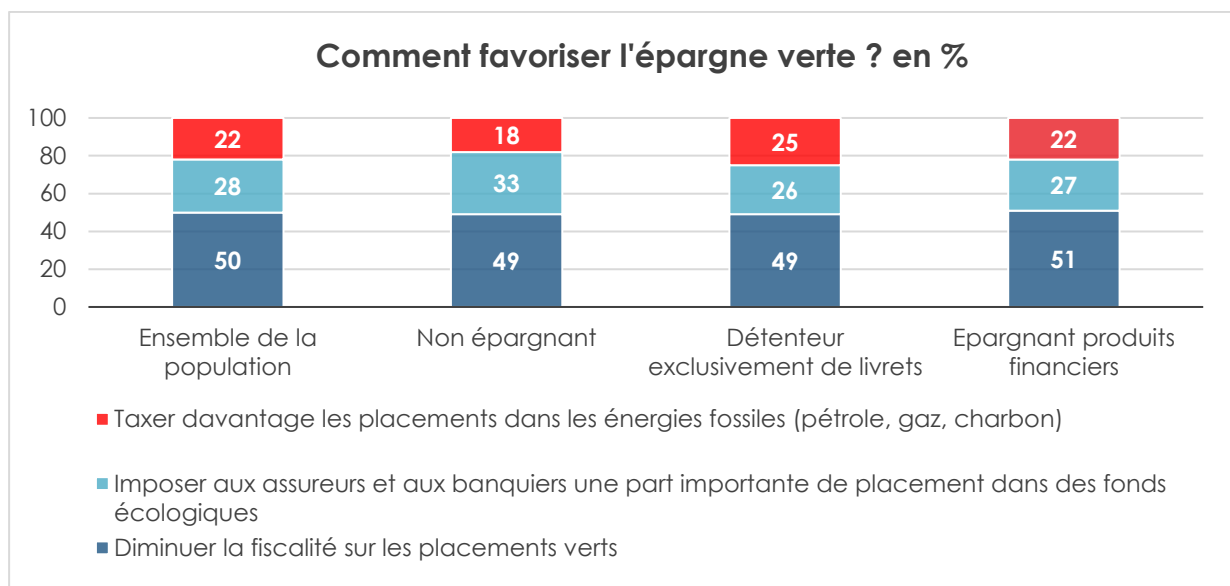
finance verte, mais avouent être un peu perdus face à la multitude de labels. Si selon une enquête IFOP de 2022, 60 % de Français déclaraient accorder une importance à l'impact environnemental et social

de leurs placements, la notion d'épargne « responsable » reste floue pour 2 Français sur 3 selon une autre enquête menée en 2023 par Opinionway pour l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Le poids de la finance verte des ménages est relativement réduit. Selon la Banque de France, fin 2021, l'encours des actifs des ménages « verts », socialement responsables ou solidaires, y compris les fonds Relance, s'élevait à 262,5 milliards d'euros. Ils sont constitués aux trois quarts (74,8 %) de fonds labellisés ISR et au cinquième (19,9 %) d'obligations vertes. Les 5,3 % restants sont composés de fonds labellisés Relance (2,0 %), de fonds labellisés Greenfin (1,0 %), de fonds labellisés Finansol (0,2 %) et de fonds multi-labellisés (2,1 %). Selon Finansol, en 2022, l'encours des placements solidaires détenus par les ménages s'élevait à 26,3 milliards d'euros soit

0,45 % de leur épargne. Le principal vecteur de l'épargne verte et solidaire demeure l'épargne salariale. Celle-ci accueille pour 15,3 milliards d'euros de titre solidaires.

Dans l'enquête 2024, le Cercle de l'Épargne a interrogé les Français sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser l'épargne verte. La moitié des sondés estiment nécessaire l'instauration d'un avantage fiscal. La taxation accrue des placements dans les énergies fossiles n'est pas la voie majoritairement retenue par les sondés. L'idée de contraindre les établissements financiers à investir plus massivement dans des fonds dits verts reçoit l'appui de plus du quart des sondés. Cette mesure est plus populaire chez les non-épargnants que les chez les épargnants qui peuvent craindre une baisse du rendement de leurs produits financiers.



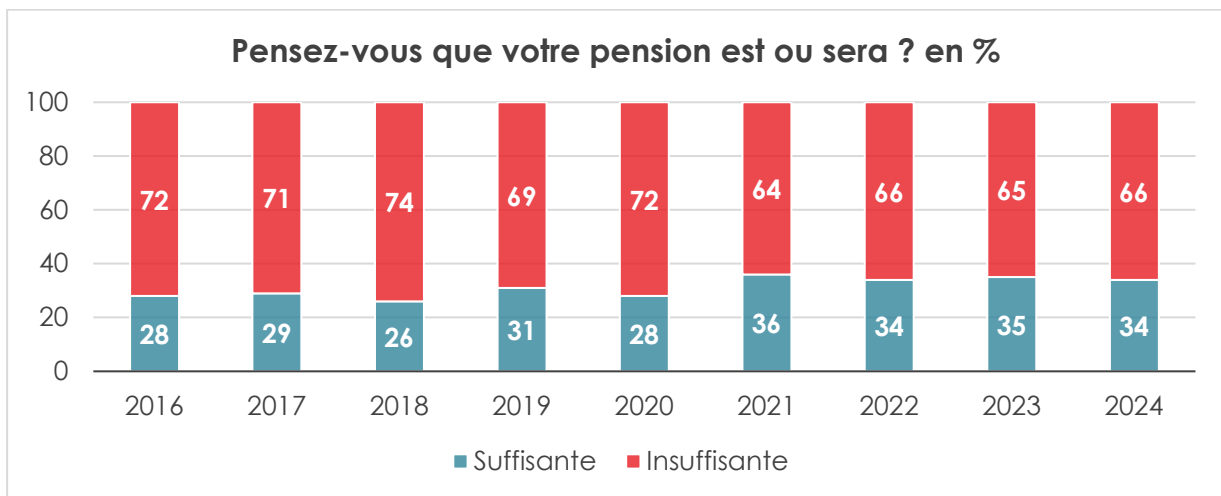
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

RETRAITE, UN SUJET D'INQUIÉTUDE MAJEUR

LE NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE, TOUJOURS UN SUJET D'INQUIÉTUDE

Deux tiers des Français estiment, en 2024, que leur pension est ou sera insuffisante pour vivre correctement à la retraite. Ce taux est en légère

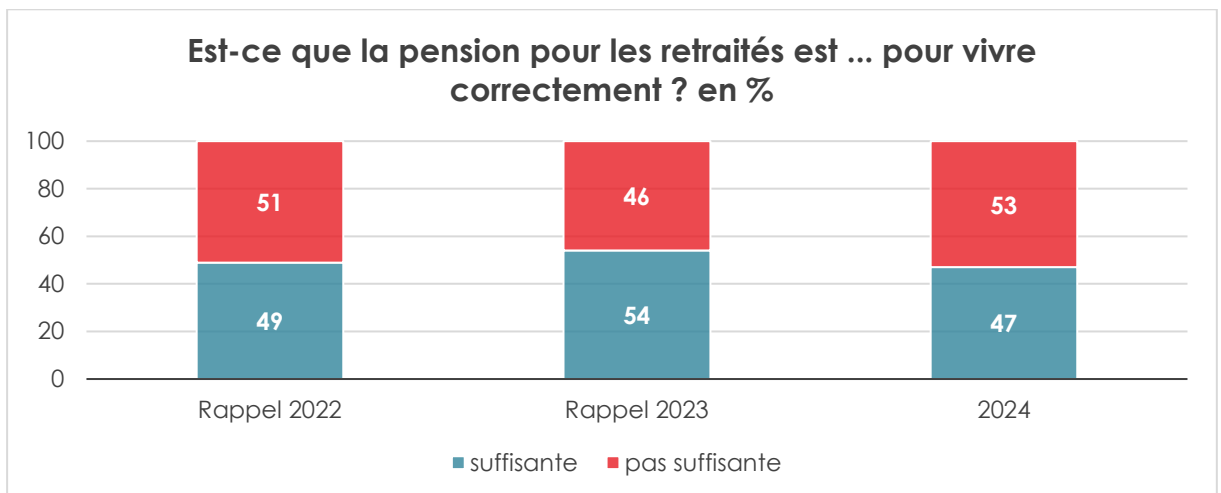
hausse par rapport à 2023. Les craintes sur l'indexation des pensions ainsi que le retour du débat sur le déficit des régimes de retraite peuvent expliquer cette hausse et surtout le maintien d'un haut niveau d'inquiétude. Cette inquiétude récurrente constitue une des principales motivations d'épargne des ménages.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

71 % des actifs sont inquiets pour leur niveau de vie à la retraite. Les retraités sont plus partagés sur ce sujet, mais sont cette année majoritaires (53 %) à considérer que

leur pension ne leur permet pas de vivre correctement. La hausse des prix et les menaces sur l'indexation des pensions peuvent expliquer la détérioration de jugement en 2024.

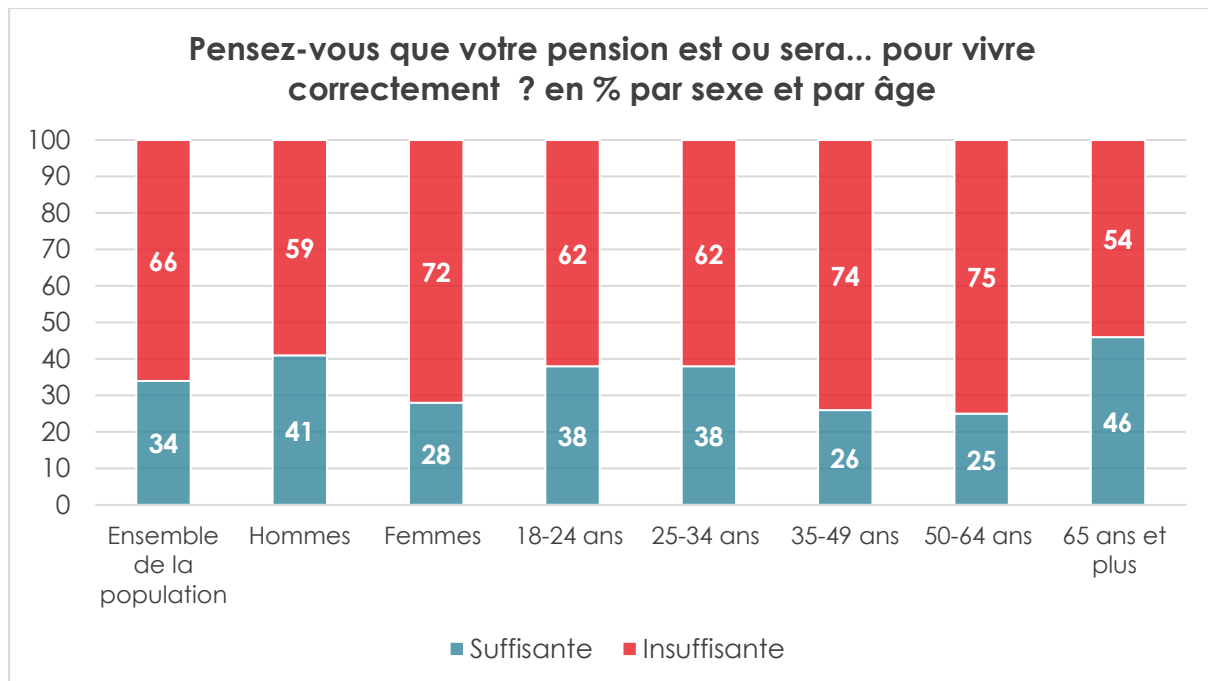


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Concernant la perception des pensions en termes de niveau de vie, les femmes sont toujours plus pessimistes que les hommes. 72 % estiment qu'elles ne permettent ou ne permettront pas de vivre correctement à la retraite contre 59 % des hommes. Cet écart s'explique par les inégalités de revenus en particulier à la retraite entre les hommes et les femmes. Les pensions de ces dernières étaient, fin 2021, selon le service statistique du Ministère de la Santé (DREES) inférieures en moyenne de 40 % à

celle des hommes. Dans les années 2000, cet écart était de 50 %. Cette situation est imputable à des rémunérations plus faibles et à des carrières incomplètes.

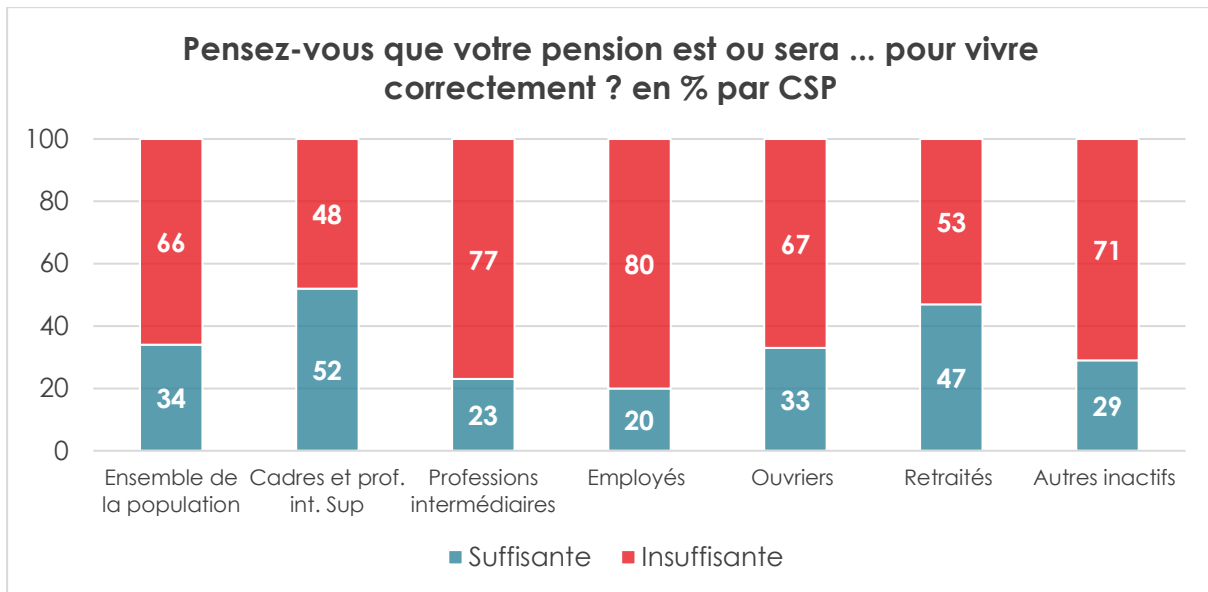
Les 35-49 ans tout comme les seniors se rapprochant de l'âge de départ à la retraite sont également pessimistes. Les trois quarts des 50/64 ans estiment que leurs futures pensions ne seront pas suffisantes. Cette proportion témoigne de l'acuité de l'inquiétude en matière de retraite.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Plus les revenus d'activité sont faibles, plus la crainte en ce qui concerne le niveau de vie à la retraite est élevée. Ce sont les

professions intermédiaires (77 %), les employés (80 %) et les ouvriers dans une moindre mesure (67 %) qui sont les plus inquiets.

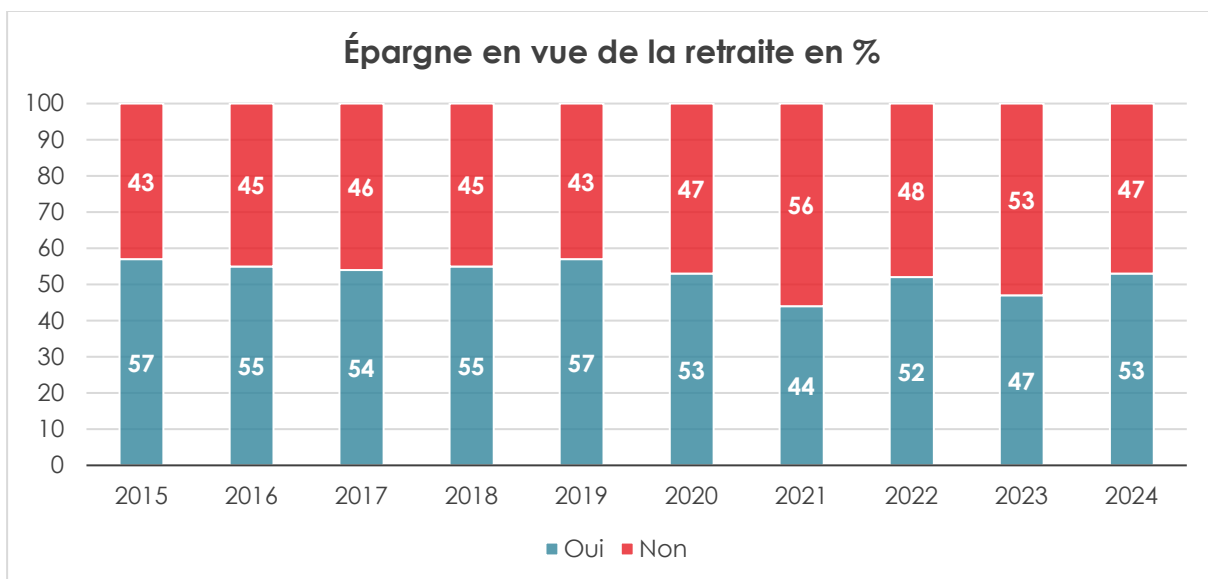


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

PLUS DE LA MOITIÉ DES MÉNAGES ÉPARGNENT POUR LEUR RETRAITE

Face à la crainte d'une forte baisse du niveau de vie à la retraite, une majorité de Français épargnent en vue de la retraite. Cette proportion est en hausse en 2024 de 6 points par rapport à 2023. Cette hausse est sans nul doute imputable à la décrue de

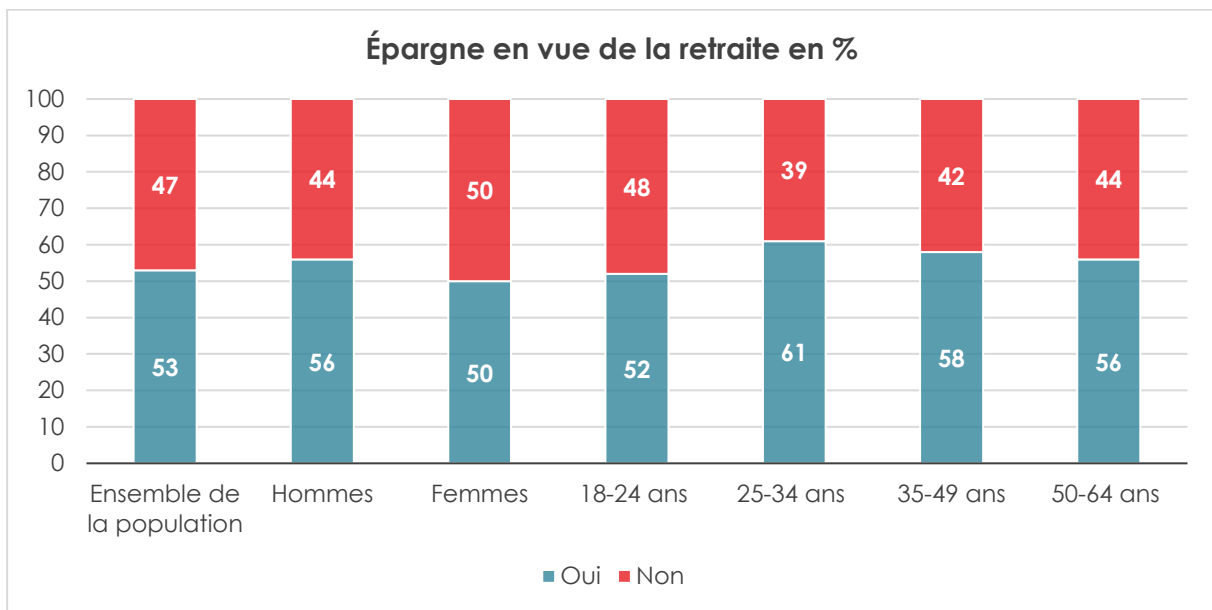
l'inflation et à l'amélioration du pouvoir d'achat des actifs. Entre 2022 et 2024, les ménages ont privilégié l'épargne de précaution au détriment de l'épargne de long terme à laquelle est rattachée l'épargne pour la retraite. La normalisation progressive de l'inflation conduit à une remontée des intentions en faveur de cette dernière.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

La proportion d'épargnants pour la retraite est fonction des revenus et de l'âge. Les femmes sont moins nombreuses à mettre de l'argent que les hommes pour la retraite car leurs revenus sont inférieurs ceux de ces derniers. Cette situation ne leur permet pas de compenser la faiblesse de leurs pensions. Cela

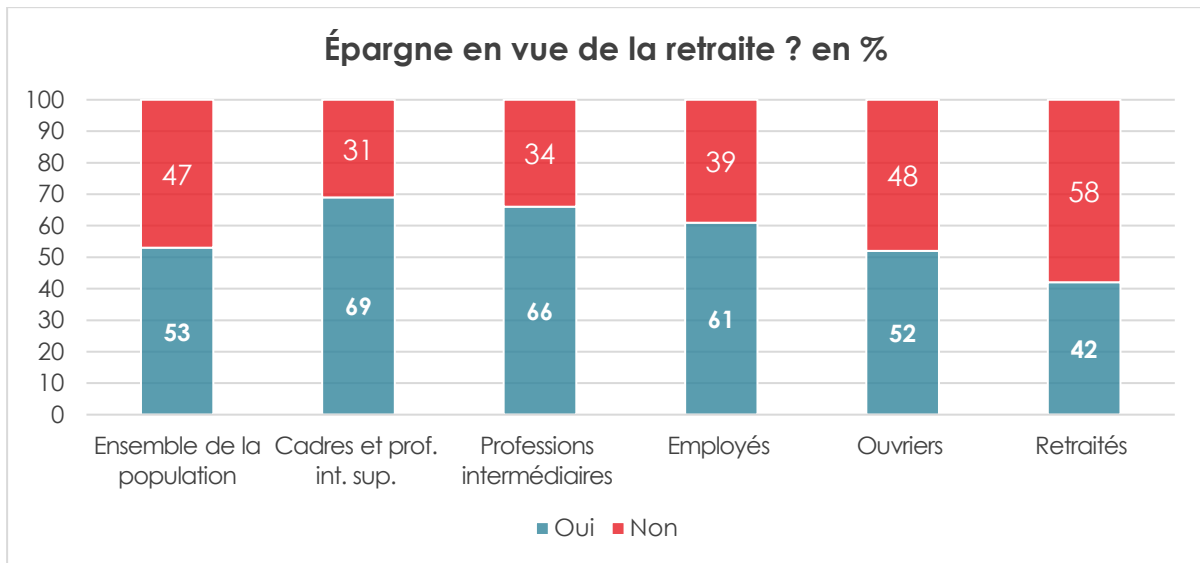
explique également leur forte inquiétude en ce qui concerne le niveau de vie à la retraite. Assez étrangement, la proportion d'épargnants en vue de la retraite est élevée chez les jeunes actifs. Ce résultat peut s'expliquer par le sentiment de défiance face aux régimes obligatoires de retraite.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, ce sont les membres des catégories socio-professionnelles dont les revenus sont les plus élevés qui épargnent le plus pour la retraite (cadres supérieurs et professions intellectuelles). La proportion est également élevée pour les membres des professions intermédiaires. 42 %

des retraités déclarent continuer à épargner pour leur retraite. Ils mettent de l'argent de côté par crainte de ne pas disposer de ressources dans les prochaines années notamment pour faire face à la dépendance. Ils épargnent aussi par habitude et pour préparer leur succession.

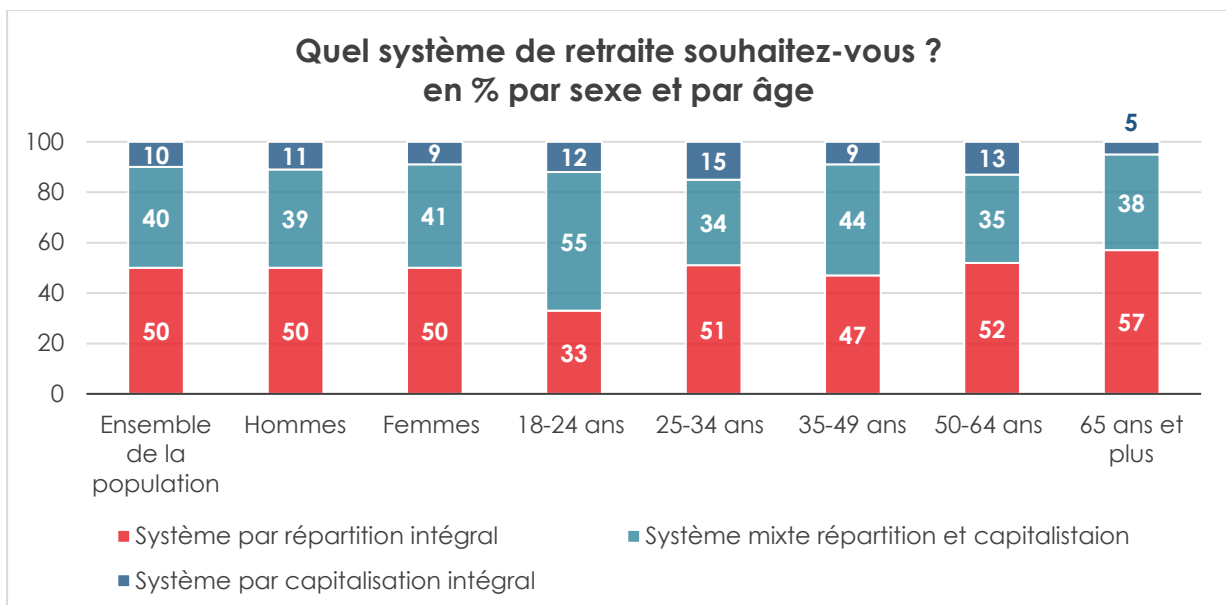


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LES FRANÇAIS PARTAGÉS ENTRE CAPITALISATION ET RÉPARTITION

Les Français sont globalement attachés au système de retraite par répartition. 50 % souhaitent son maintien quand 40 % sont favorables à un système mixte reposant à la fois sur la répartition et la capitalisation. Seuls 10 % se

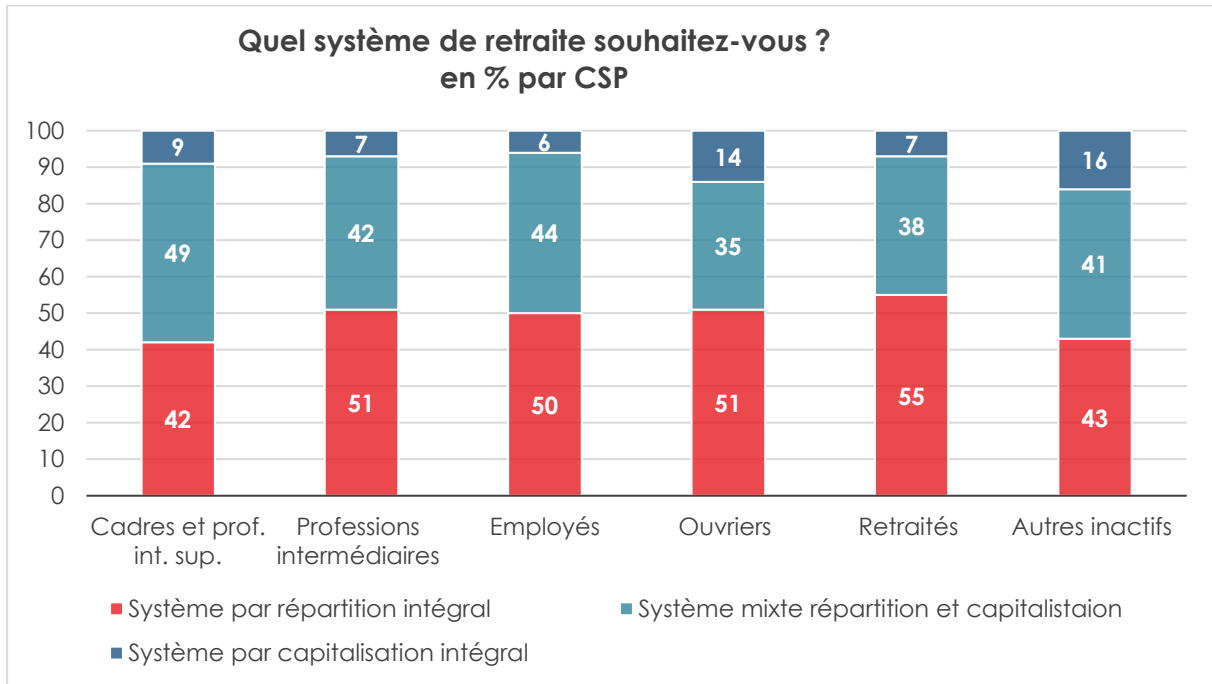
prononcent pour un système par capitalisation intégral. Les jeunes qui figurent parmi les plus inquiets en matière de retraite penchent en faveur de la capitalisation quand les retraités sont logiquement pour le statu quo. Ils ne profiteraient pas directement d'une éventuelle montée en puissance de la capitalisation.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les cadres et professions intellectuelles supérieures qui recourent plus fréquemment que la moyenne à la capitalisation sont

plus favorables à cette dernière que les autres catégories socio-professionnelles.



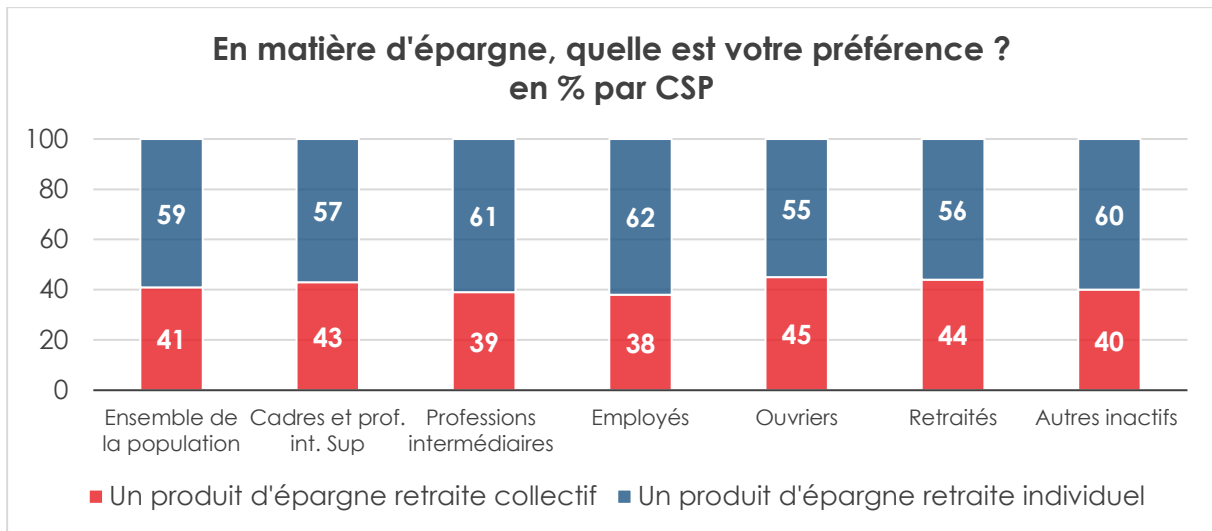
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

L'ÉPARGNE RETRAITE

PRÉFÉRENCE POUR L'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUELLE

En matière d'épargne retraite, les Français sont favorables aux produits individuels, 59 % contre 41 %. Même les membres de

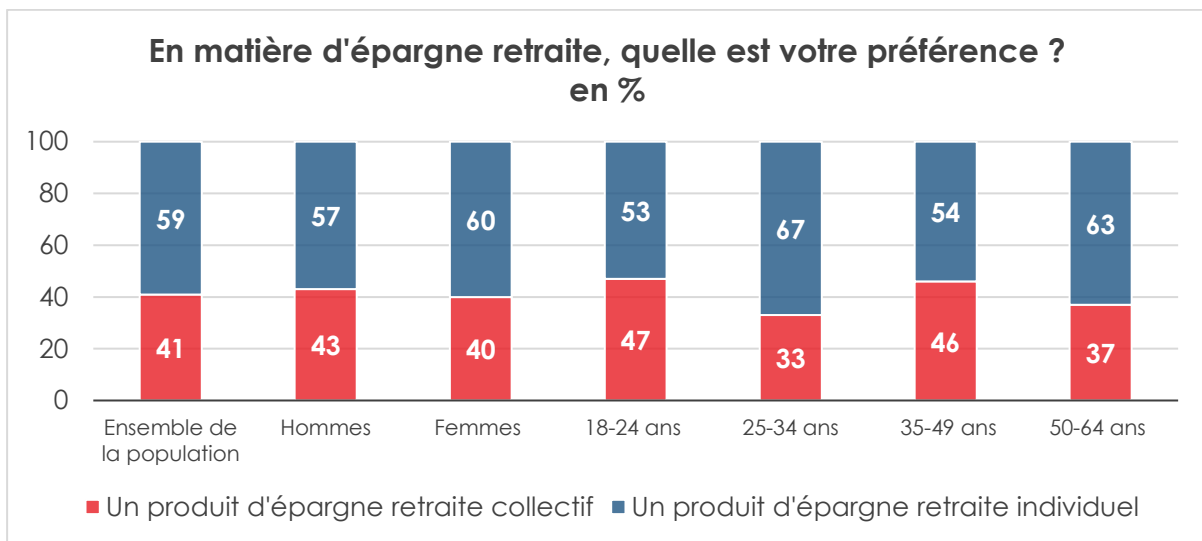
catégories sociales disposant de faibles revenus privilégient l'individuel. Or, dans le cadre de produits collectifs, ces catégories sont susceptibles de bénéficier d'abondements de la part des employeurs. Cette préférence témoigne d'une certaine défiance face aux produits collectifs.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les jeunes et les seniors se prononcent plus nettement que la moyenne en faveur des produits d'épargne retraite individuels. Les jeunes marquent ainsi leur

inquiétude vis-à-vis des systèmes collectifs. Les seniors qui arrivent à l'âge de la retraite entendent maîtriser directement leur épargne retraite.

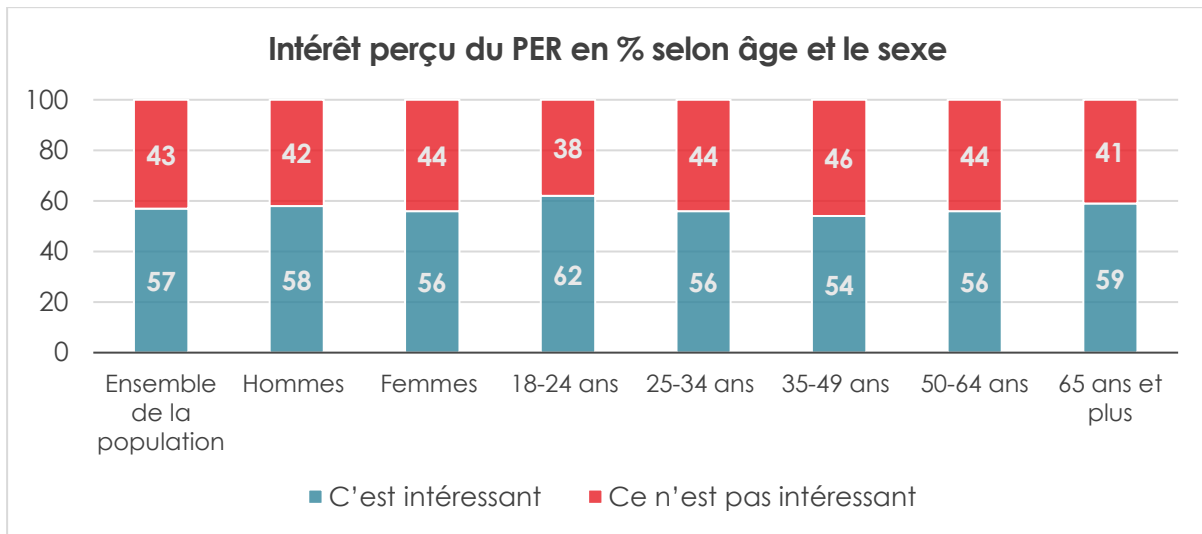


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE PER, PLÉBISCITÉ PAR TOUTES ET TOUS

57 % des sondés estiment que le Plan d'Épargne Retraite (PER) est intéressant. Les jeunes de 18 à 24

ans sont plus nombreux que la moyenne à plébisciter ce produit (62 %). Les plus de 65 ans qui sont moins susceptibles d'en souscrire sont 59 % à le juger intéressant.

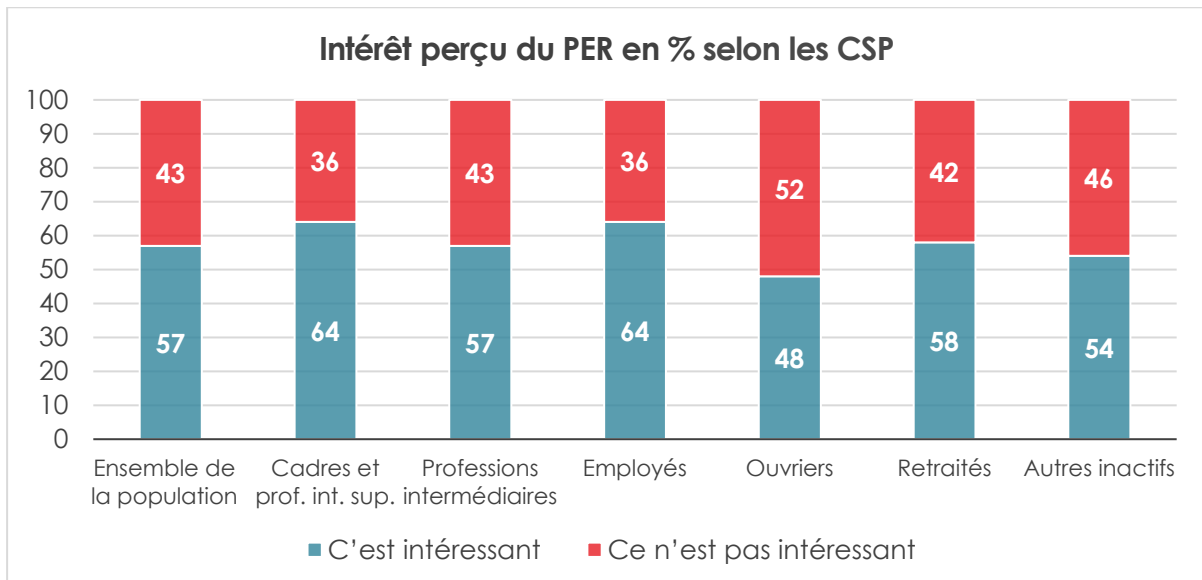


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Sans surprise, les cadres et les professions intellectuelles supérieures constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus favorable aux PER. Les membres de cette catégorie sociale sont les plus intéressés par le PER en raison d'un taux de remplacement faible de leurs pensions (ratio pensions/derniers

revenus professionnels) et d'une capacité d'épargne supérieure à la moyenne.

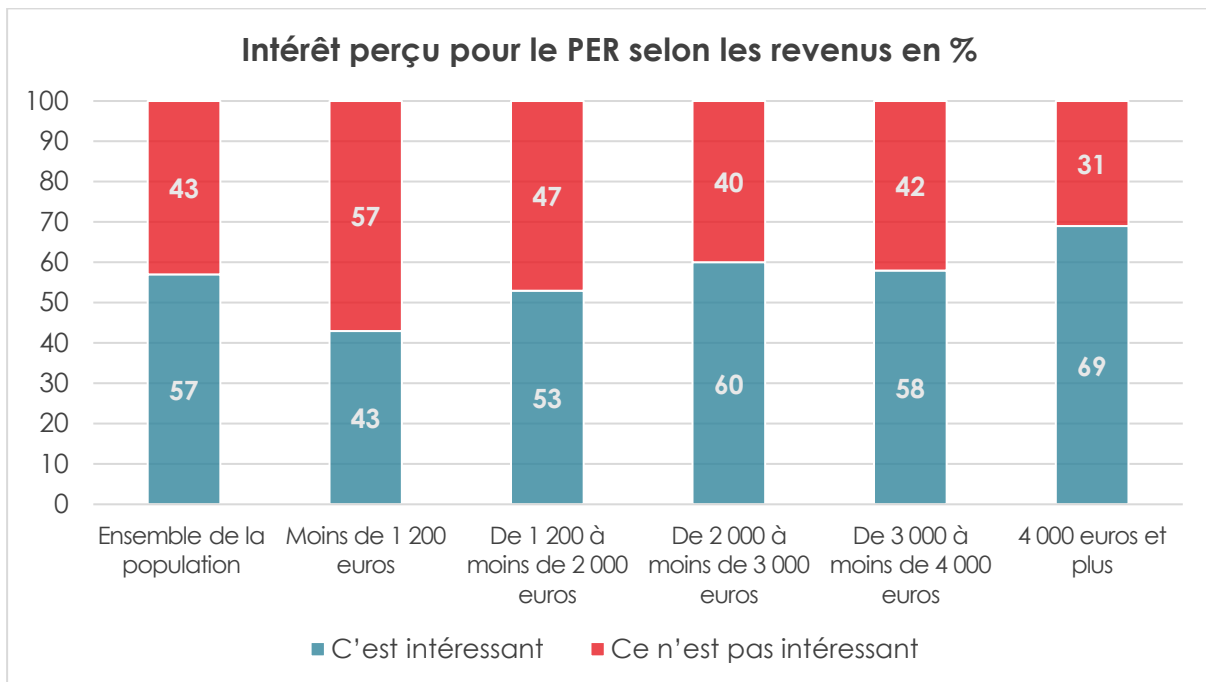
À l'exception des ouvriers où une légère majorité estime que le PER n'est pas intéressant, toutes les autres catégories socio-professionnelles adoucent ce produit.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Plus le niveau de revenus augmente, plus l'intérêt porté au PER progresse. Ce résultat est assez logique au vu des capacités d'épargne et du taux de remplacement des régimes obligatoires. L'avantage fiscal est par ailleurs plus avantageux pour

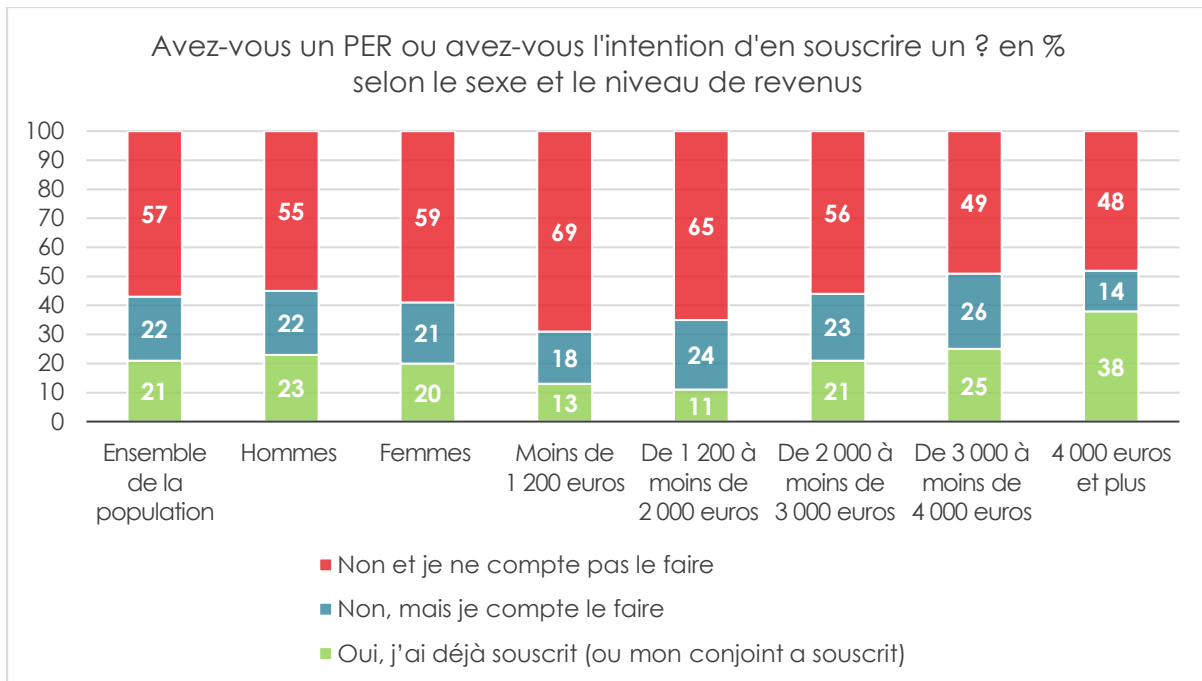
les contribuables se trouvant dans les tranches élevées d'imposition. Néanmoins, 43 % des personnes gagnant moins de 1 200 euros par mois trouvent le PER intéressant. Ce taux monte à 69 % pour les personnes gagnant plus de 4 000 euros par mois.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

21 % des sondés déclarent avoir un PER et 22 % ont l'intention prochainement d'en souscrire un. Les personnes ayant plus de 4 000 euros par mois sont 38 % à avoir déjà souscrit un PER. 14 % sont susceptibles de le faire. Pour accroître la diffusion du PER au sein

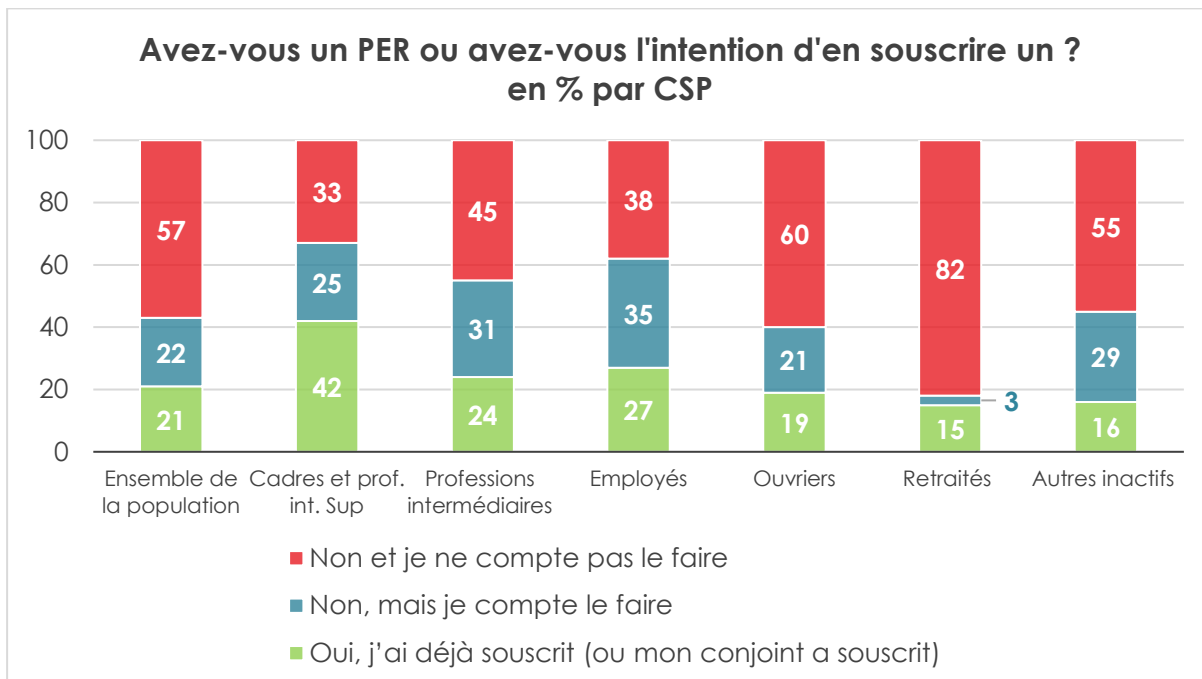
de cette population, il conviendra de convaincre les 48 % qui, pour le moment, semblent y être insensibles. Pour les personnes à faibles revenus, la propension à ouvrir un PER reste faible. Ce n'est qu'à partir de 3 000 euros par mois, qu'une majorité a ouvert ou ouvrira un PER.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

42 % des cadres et des professions intellectuelles supérieures indiquent avoir déjà ouvert un PER et 26 % sont

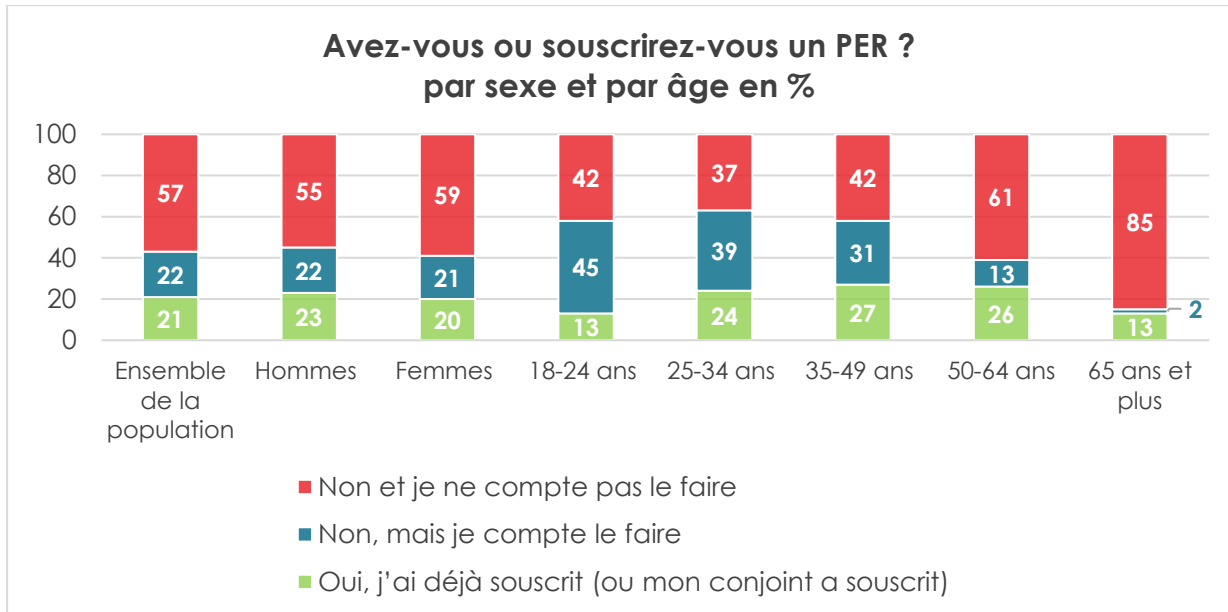
prêts à le faire. Ce sont les ouvriers et les professions intermédiaires qui ont le moins souscrit de PER.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Ce sont les jeunes de 18 à 34 ans qui sont les plus susceptibles d'ouvrir prochainement un PER (45%). Ce taux prouve la propension des jeunes à voir se doter d'un produit

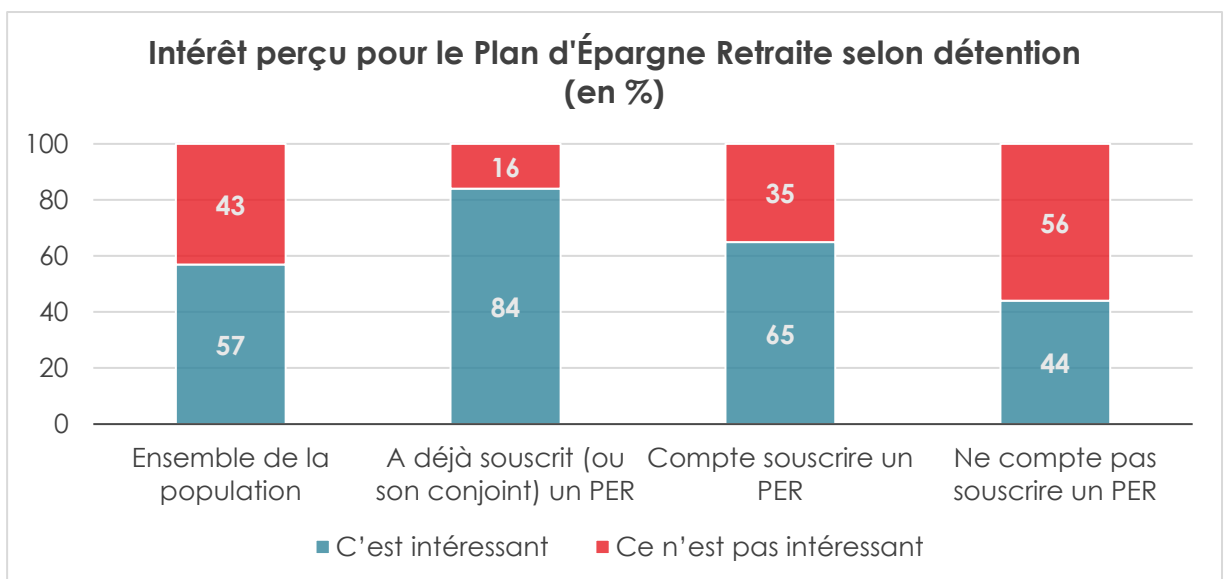
de retraite par capitalisation. Les 35/49 ans sont 27 % à avoir déjà ouvert un PER. Ce taux est proche de celui des 50/64 ans (26 %).



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Les personnes qui ont déjà souscrit un PER sont pleinement satisfaites de leur produit – 84 %, ce qui constitue un gage de succès. Seuls

16 % en sont mécontents. Le produit semble ainsi répondre aux besoins et attentes des ménages.

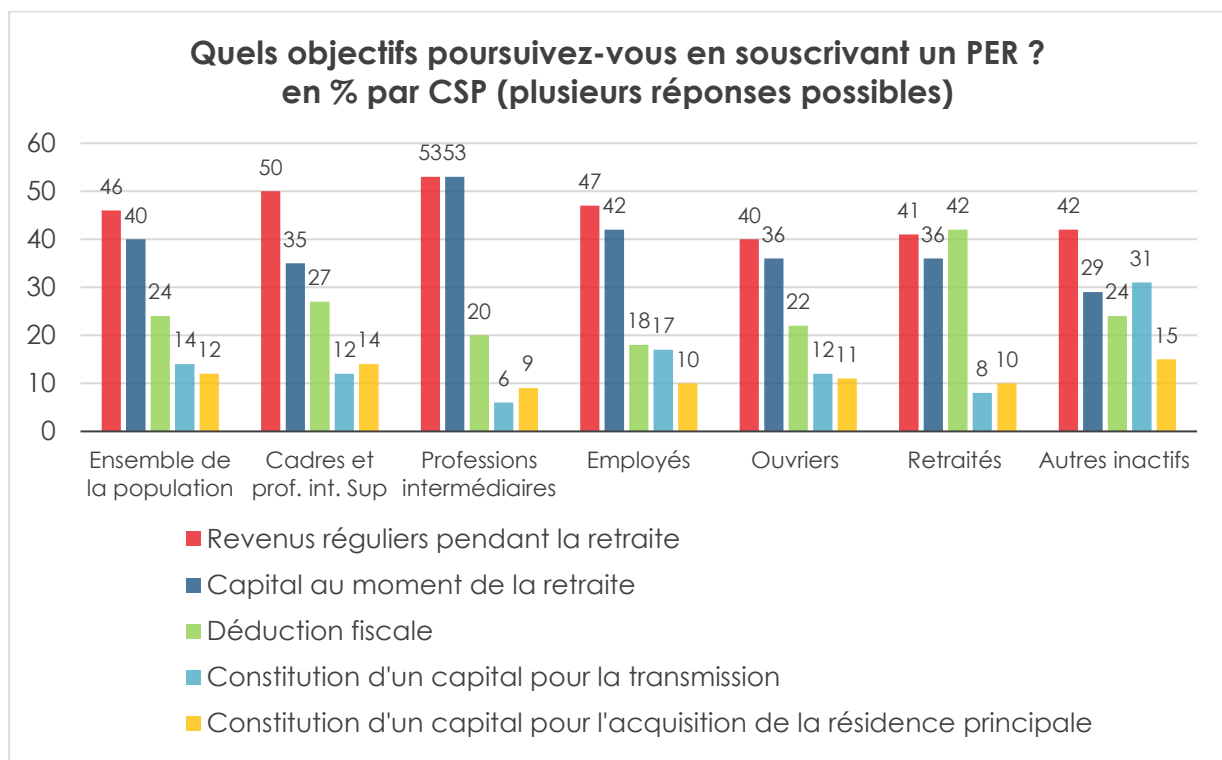


AG2R LA MONDIALE – AMPHITEA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

LE PER AVANT TOUT POUR SE CONSTITUER UN REVENU SUPPLÉMENTAIRE À LA RETRAITE

46 % des sondés placent la constitution d'un supplément de revenus à la retraite comme motif de souscription d'un PER. Cette motivation vaut pour toutes les catégories sociales. Elle est suivie de près par la constitution d'un capital (40 %). La déduction fiscale qu'offre le

PER n'est pas la principale motivation (24). Certes, ce motif est cité par 27 % des cadres qui en sont les principaux bénéficiaires compte tenu de leur niveau de revenus. La possibilité d'utiliser son PER pour l'acquisition de sa résidence principale n'est pas l'objectif majeur (14 %). Le PER n'est pas perçu comme un placement pouvant faciliter la transmission de son patrimoine.



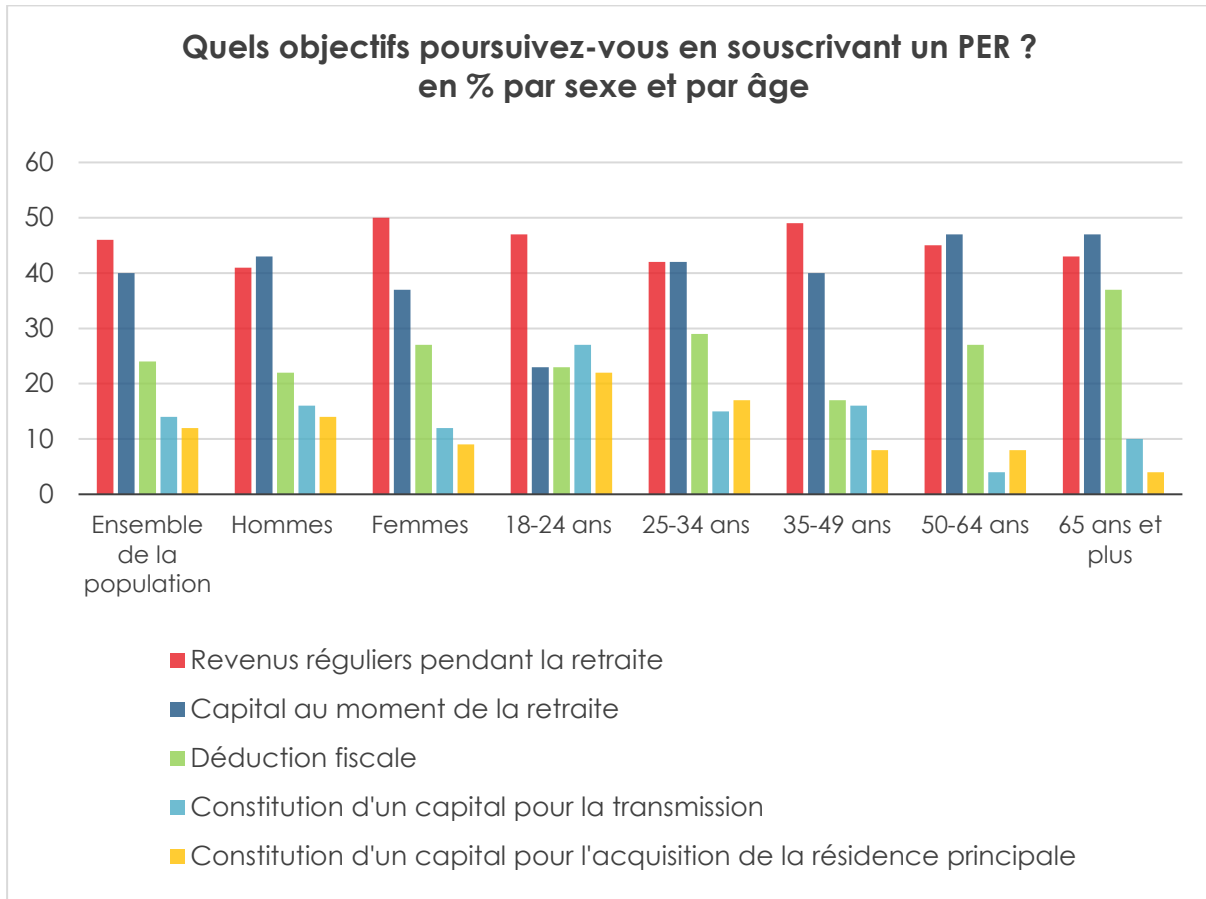
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

La sortie en capital est considérée comme un objectif majeur de manière plus prononcée chez les seniors, les jeunes privilégiant la sortie en rente. À proximité de la retraite, l'objectif d'une sortie en capital prime sur la perception d'un revenu régulier pendant toute la durée de la retraite. Pour les jeunes

craignant la disparition des régimes de base, l'objectif est avant tout à la constitution de revenus de remplacement. Les femmes sont dans le même état d'esprit, certainement en lien avec le fait que leurs pensions de base sont plus faibles que celles des hommes privilégiant la rente sur le capital.

La possibilité d'utiliser un PER pour l'acquisition de sa résidence principale constitue un objectif essentiellement pour les jeunes de

18 à 24 ans qui par nature rencontrent des difficultés pour se loger.

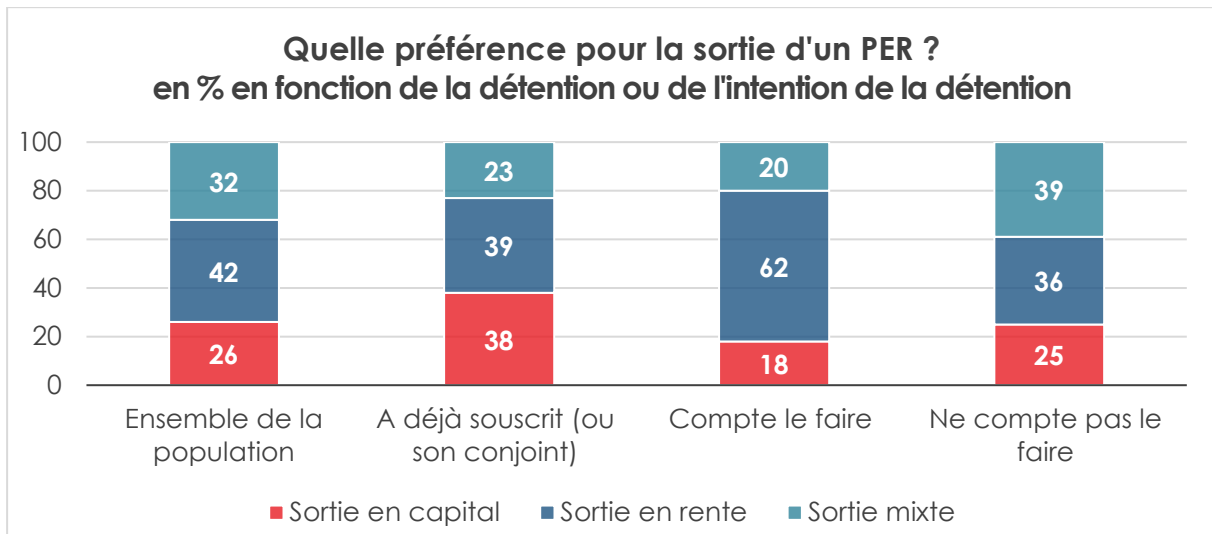


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LA SORTIE EN CAPITAL MALGRÉ TOUT

À la question « quel mode de sortie pour un PER », les Français répondent majoritairement une sortie intégrant au minimum une partie en capital (58 %). Ils sont 46 % à souhaiter une sortie exclusivement

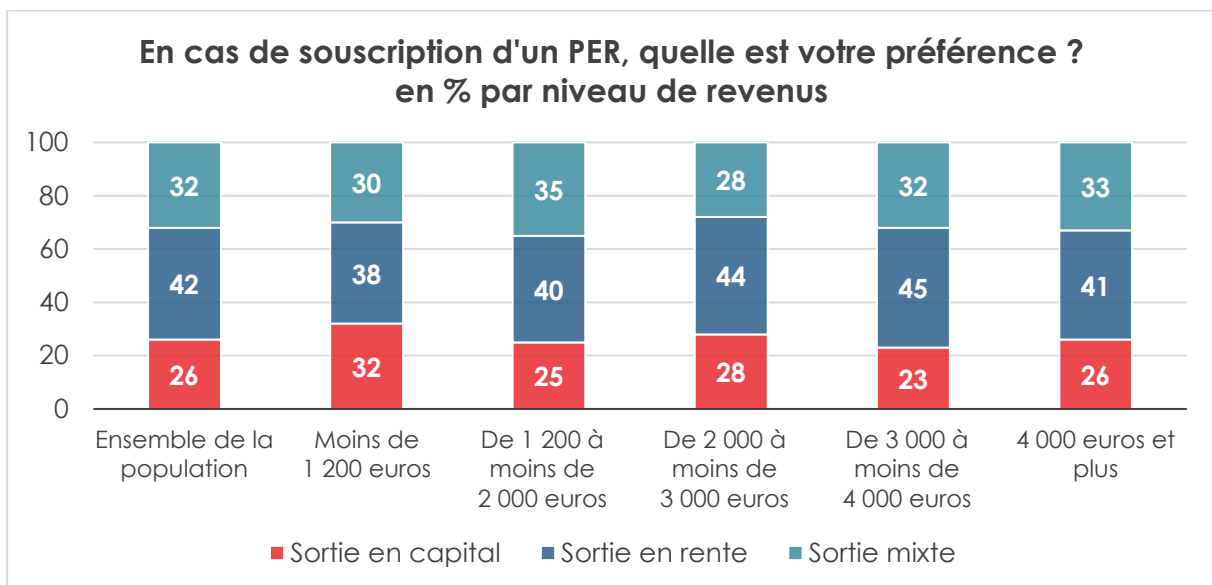
en rente. 26 % des sondés optent pour une sortie exclusive en capital et 31 % pour une sortie mixte. Ceux qui ont un PER sont plus portés à demander une sortie avec tout ou partie en capital, 39 % étant seulement pour une sortie en rente.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP – IFOP

Le choix de la sortie en rente ou en capital dépend peu du niveau de revenus. Il est à souligner que les ménages les plus modestes et les plus aisés sont ceux qui sont le moins attirés par la sortie en rente. Les premiers souhaitent disposer d'un pécule immédiatement en intégrant peut-être une espérance de vie à la retraite plus courte que

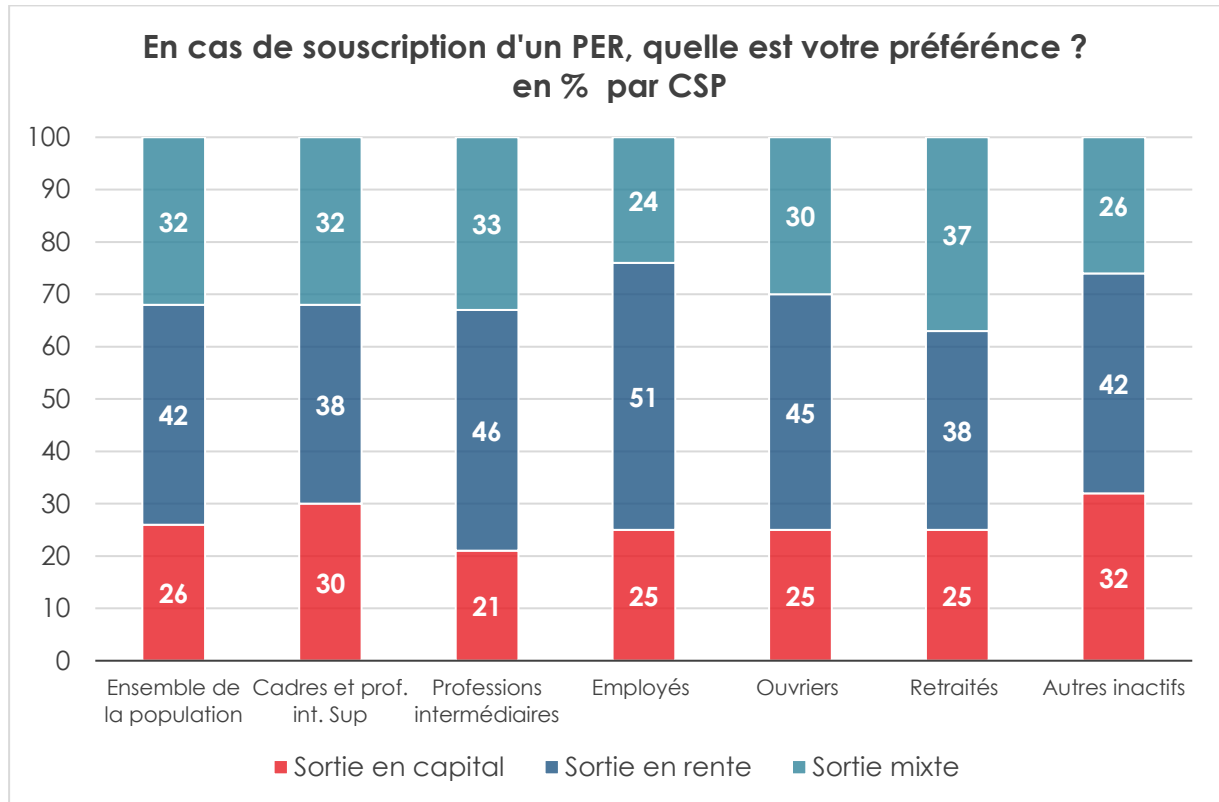
la moyenne de la population. Les seconds pouvant compter de pensions des régimes obligatoires relativement importantes souhaitent également bénéficier le plus rapidement possible d'un capital que ce soit pour réaliser quelques projets (voyages) ou pour adapter leur logement.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

En lien avec l'analyse précédente sur les revenus, les cadres préfèrent légèrement plus la sortie en capital que la moyenne de la population.

Les employés dont le niveau de pension est faible sont plus adeptes d'une sortie en rente.



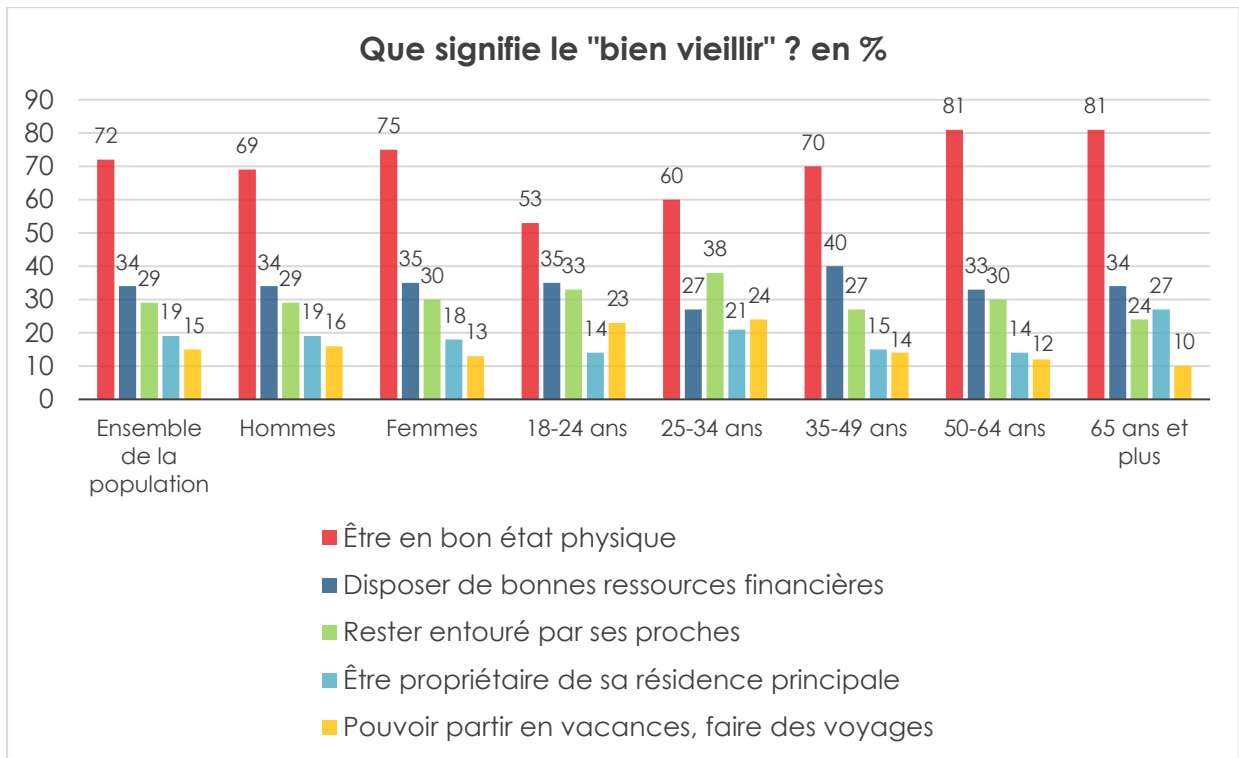
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

LE « BIEN VIEILLIR »

LE « BIEN VIEILLIR », UNE QUESTION AVANT TOUT DE SANTÉ

Sans surprise, 72 % des Français placent la santé comme le facteur du « bien vieillir ». Les femmes sont plus nombreuses que les hommes (75 % contre 69 %) à considérer que

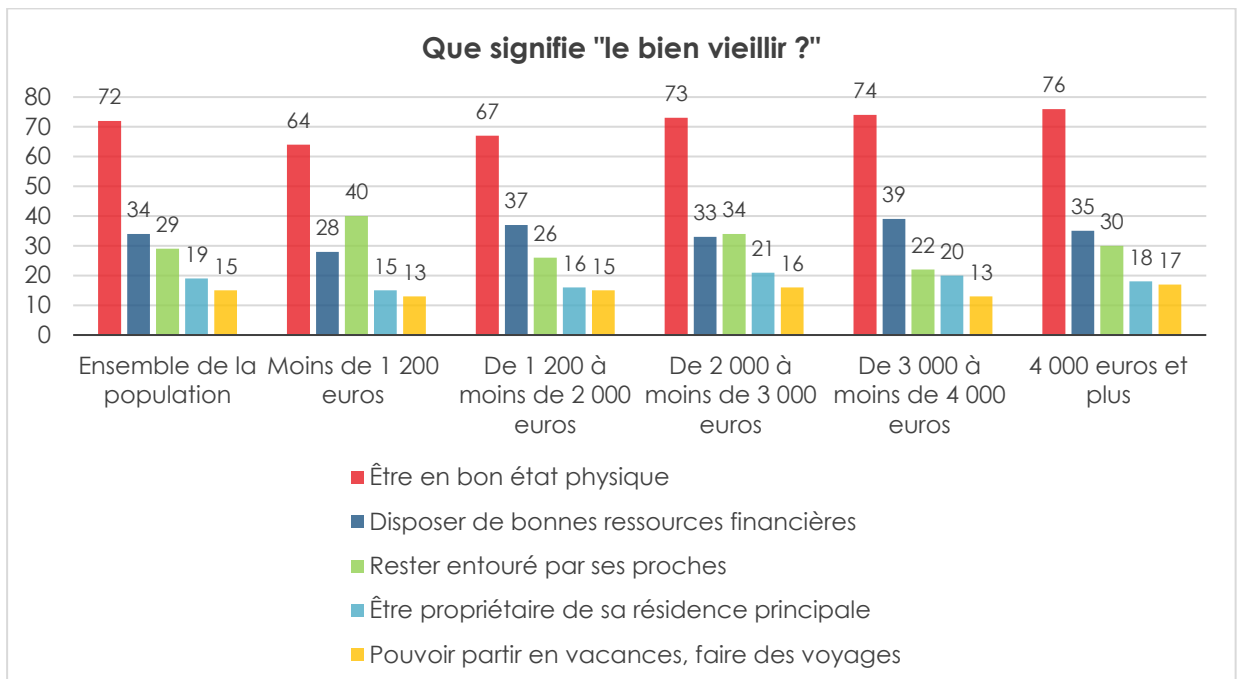
la santé est un facteur déterminant en la matière. La prise en compte de la santé augmente avec l'âge. Au-delà de 50 ans, ce sont plus de quatre Français sur cinq qui jugent qu'elle joue un rôle clef dans le « bien vieillir ». Les ressources financières arrivent en deuxième position mais loin derrière la santé (29 %).



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

Les sondés ayant les revenus les plus importants sont plus nombreux à considérer le bon état physique

comme un facteur déterminant du « bien vieillir ».

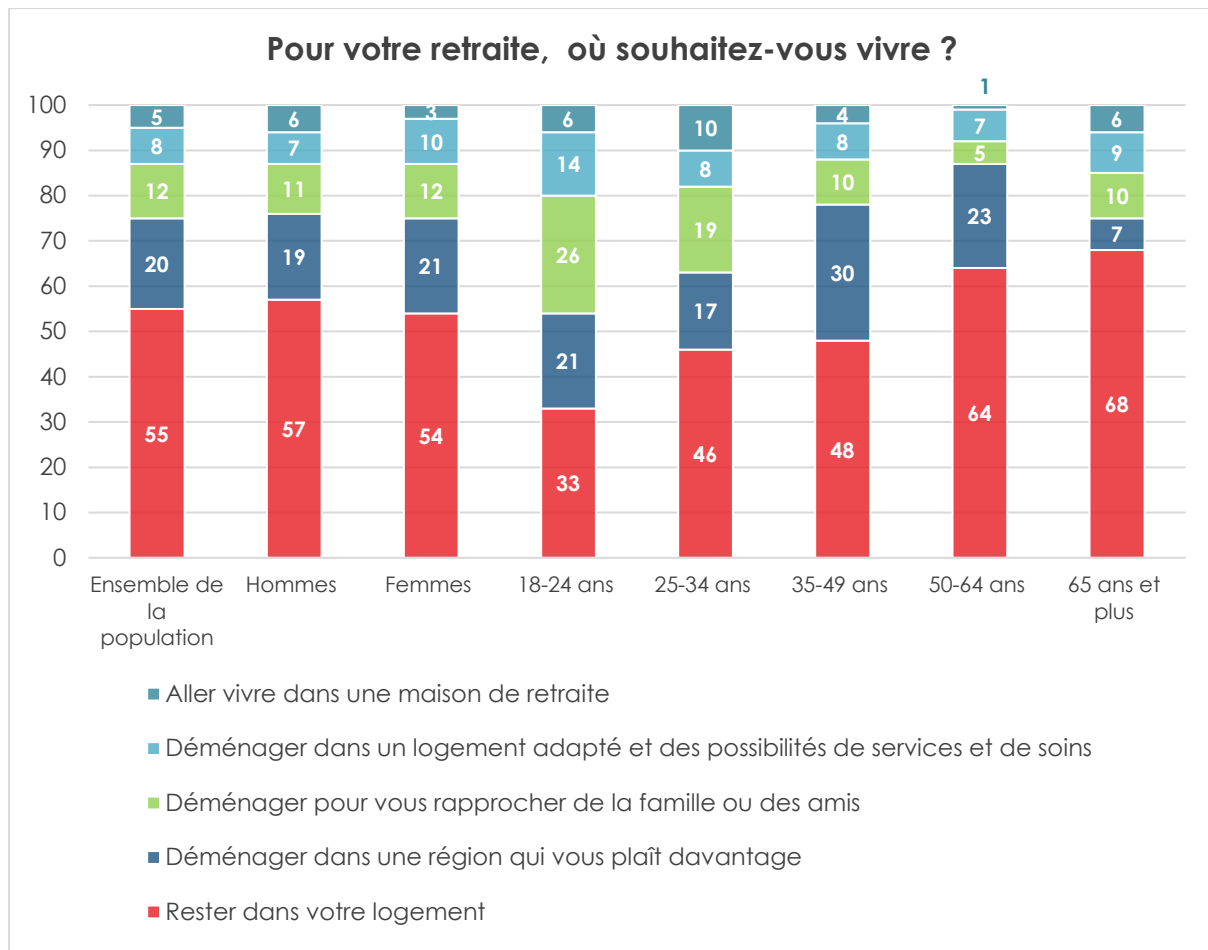


AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

RESTER DANS LEUR LOGEMENT PLUS LONGTEMPS POSSIBLE, LA PRIORITÉ DES FRANÇAIS

Plus de la moitié des Français (55 %) souhaitent demeurer dans le logement qu'ils occupent au moment de la cessation d'activité. Seuls 20 % envisagent de déménager dans une autre région et 12 % de se rapprocher de leur famille. Le départ en maison de retraite n'est envisagé que par 5 % des sondés. 8 % d'entre eux ne sont pas hostiles à un déménagement

dans une résidence seniors offrant des soins et des services adaptés. Les retraités marquent ainsi leur préférence pour le maintien au sein de leur logement d'origine dont ils sont souvent propriétaires (75 %). Cette préférence progresse avec l'âge. Ainsi, les deux tiers des plus de 50 ans veulent rester dans leur logement. Ce taux atteint 68 % pour les plus de 65 ans. La maison de retraite, même pour les personnes âgées, ne constitue en aucun cas une solution (6 % pour les plus de 65 ans).



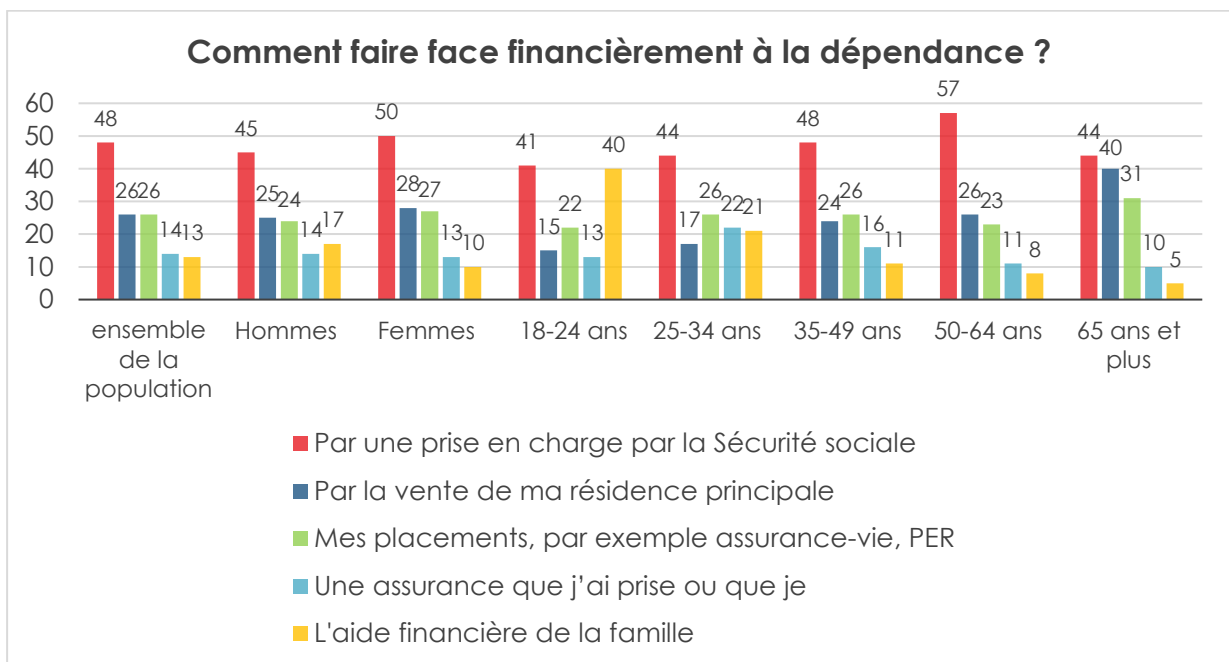
AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

DÉPENDANCE, LES FRANÇAIS EN APPELLENT À LA SOLIDARITÉ PUBLIQUE

Le rapport à la dépendance, direct, indirect ou éventuel, concerne un grand nombre de Français. 6 % d'entre eux se déclarent en situation de dépendance. 15 % indiquent avoir au sein de leur famille une personne dépendante. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à mentionner la présence d'une personne dépendante au sein de leur famille (18 %). Elles sont tout à la fois plus attentives et souvent appelées à jouer le rôle d'aidants que les hommes (12 % mentionnent avoir une personne dépendante dans leur famille). Près d'une personne sur deux de plus de 65 ans craint de tomber en situation de dépendance. Auprès de l'ensemble de la population, cette crainte est plus répandue chez les cadres (35 %) que chez les ouvriers (25 %), les premiers ayant une espérance de vie plus

longue que les seconds. La crainte de la dépendance progresse significativement selon le niveau de revenus : de 30 % parmi les revenus modestes à 40 % parmi les revenus élevés. Cet écart de dix points témoigne d'une appréhension différente de la dépendance.

Les Français, pour faire face à la dépendance, comptent avant tout sur la Sécurité Sociale (48 %). Figurent loin derrière la vente de la résidence principale (26 %) et le recours aux placements financiers (26 %). Les plus âgés comptent moins sur la Sécurité Sociale (44 %) et plus sur la vente de la résidence principale et les placements financiers pour faire face aux dépenses générées par la dépendance. Cette évolution en fonction de l'âge s'explique par une meilleure appréhension des limites du système public en matière de couverture dépendance.



AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE – CECOP - IFOP

CONCLUSIONS

PLACEMENT : AVANTAGES À L'ASSURANCE VIE ET À L'ÉPARGNE RETRAITE

L'enquête 2024 AMPHITÉA – CERCLE DE L'ÉPARGNE réalisée avant les élections européennes du 9 juin a replacé l'assurance vie en tête des placements les plus intéressants pour la première fois depuis 2016. L'immobilier locatif qui lui avait ravi, entre 2017 et 2022, la première place, accuse le coup en raison de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse des prix qui en résulte. Ce type de placement n'occupe plus cette année que la quatrième place. Le livret A, après une percée en 2023, en raison de la hausse de sa rémunération, est passé de la première à la deuxième place. La préférence pour la liquidité demeure forte. La surprise en 2024 provient du plan d'épargne retraite (PER), inclus pour la première fois dans l'enquête. Il prend d'entrée la troisième place. La forte progression du CAC 40 n'a pas eu d'incidence sur le regard porté par les Français sur les actions. Les cryptomonnaies ne sont citées, de leur côté, que par une assez faible partie du public. Les jeunes portent néanmoins à leur égard un intérêt plus marqué que le reste de la population.

INQUIÉTUDE PERSISTANTE POUR LA RETRAITE

Les Français éprouvent toujours une vive inquiétude concernant leur niveau de vie à la retraite. Même ceux d'entre eux disposant d'un revenu élevé ne sont que 47 % à

estimer que leur pension de retraite sera suffisante pour « vivre correctement ». Pour l'ensemble des non-retraités, 72 % déclarent que leurs pensions seront insuffisantes. 53 % jugent de leur côté que leurs pensions sont insuffisantes pour vivre correctement. Le Plan d'Épargne Retraite apparaît dans ce contexte comme un des moyens clefs pour améliorer leur situation financière à la retraite. La sortie en capital semble attirer les Français les plus âgés et donc les plus proches de la retraite.

« BIEN VIEILLIR » ÊTRE CHEZ SOI ET EN BONNE SANTÉ PHYSIQUE

La notion du « bien vieillir » renvoie à la fois à un bon état physique et à la possibilité de rester dans son propre logement. Aller dans une maison de retraite est la dernière solution envisagée avec seulement 5 % de citations. Néanmoins, ce taux atteint 13 % parmi les personnes en situation de dépendance. Ces derniers manifestent également un intérêt plus marqué (16 %) pour des « maisons senior » avec un logement adapté et la possibilité de services et de soins. Pour la dépendance, les Français estiment que son financement relève de la Sécurité Sociale (48 % des réponses). Un tiers des Français – et une personne sur deux de plus de 65 ans – craint de tomber dans la dépendance sans cependant en anticiper les besoins financiers futurs puisque sur ce point leurs réponses restent très proches de la moyenne nationale.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE



TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE

	Rendements et plafonds	Collectes nettes et encours
Dépôts à vue des ménages	-	Mai 2024 : +1,591 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -6,130 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -46,420 milliards d'euros Encours : 470,195 milliards d'euros
Livret A et Livret Bleu	3,00 % Plafond 22 950 euros	Mai 2024 : +1,26 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 8,91 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +28,68 milliards d'euros Encours : 424,2 milliards d'euros
Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS)	3,00 % Plafond 12 000 euros	Mai 2024 : +760 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 3,68 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +11,24 milliards d'euros Encours : 13,2 milliards d'euros
Plan d'Épargne-logement (PEL)	2,25 % Pour les PEL ouverts À compter du 01/01/2024 Plafond 61 200 euros	Mai 2024 : -2,590 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -18,75 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,192 milliards d'euros Encours : 234,156 milliards d'euros
Compte Épargne-Logement (CEL)	2 % Plafond 15 300 euros	Mai 2024 : +46 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 267 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : +1,664 milliard d'euros Encours : 35,071 milliards d'euros
Livret d'Épargne Jeune	Minimum 3 % Plafond : 1 600 euros	Mai 2024 : +8 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -102 millions d'euros Évolution sur l'année 2023 : -182 millions d'euros Encours : 4,678 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire (LEP)	4,00 % À compter du 01/08/2024 Plafond : 10 000 euros	Mai 2024 : -40 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : +3,95 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : +20,67 milliards d'euros Encours : 75,8 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés des particuliers	0,93 % (Mai 2024) Pas de plafond légal	Mai 2024 : -943 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : -7,83 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : -30,533 milliards d'euros Encours : 189,366 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (mars 2024) : 5,279 millions Encours (mars 2024) : 117,51 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 225 000 euros	Nombre (mars 2024) : 121 821 Encours (mars 2024) : 2,76 milliards d'euros
Assurance vie Fonds euros (en 2023) UC (en 2023)	+2,6 % +6,2 %	Mai 2024 : +1,5 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2024 : 14,2 milliards d'euros Évolution sur l'année 2023 : 2,4 milliards d'euros Encours fin 2023 : 1 971 milliards d'euros
SCPI 2023 2022	4,52 % 4,53 %	Évolution sur l'année 2023 : +5,66 milliards d'euros Évolution sur l'année 2022 : +10,20 milliards d'euros Encours fin 2023 : 90,1 milliards d'euros

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations – CDE -*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS

		Résultats juin 2024
CAC40	29 décembre 2023	7 543,18
	28 juin 2024	7 479,40
	Évolution en juin 2024	-7,18 %
	Évolution sur 12 mois	+2,65 %
DAXX	29 décembre 2023	16 751,64
	28 juin 2024	18 234,12
	Évolution en juin 2024	-2,41 %
	Évolution sur 12 mois	+16,68 %
Footsie 100	29 décembre 2023	7 733,24
	28 juin 2024	8 164,12
	Évolution en juin 2024	-0,96 %
	Évolution sur 12 mois	+8,99 %
Eurostoxx	29 décembre 2023	4 518,28
	28 juin 2024	4 894,02
	Évolution en juin 2024	-2,57 %
	Évolution sur 12 mois	+12,77%
Dow Jones	29 décembre 2023	37 689,54
	28 juin 2024	39 118,86
	Évolution en juin 2024	+0,38 %
	Évolution sur 12 mois	+15,20%
Nasdaq Composite	29 décembre 2023	15 011,35
	28 juin 2024	17 732,60
	Évolution en juin 2024	+3,14 %
	Évolution sur 12 mois	+25,04 %
S&P 500	29 décembre 2023	4 769,83
	28 juin 2024	5 460,48
	Évolution en juin 2024	+5,17 %
	Évolution sur 12 mois	+26,26 %
Nikkei	29 décembre 2023	33 464,17
	28 juin 2024	39 583,08
	Évolution en juin 2024	+1,87 %
	Évolution sur 12 mois	+19,25 %
Shanghai Composite	29 décembre 2023	2 974,93
	28 juin 2024	2 967,40
	Évolution en juin 2024	-4,57%
	Évolution sur 12 mois	-6,96 %
Euro/dollar	29 décembre 2023	1,1060
	28 juin 2024	1,0722
	Évolution en juin 2024	-1,34 %
	Évolution sur 12 mois	-1,86 %
Once d'or en dollars	29 décembre 2023	2 066,67
	28 juin 2024	2 330,32
	Évolution en juin 2024	-1,20%
	Évolution sur 12 mois	+22,12 %
Pétrole Baril Brent en dollars	29 décembre 2023	77,13
	28 juin 2024	86,41
	Évolution en juin 2024	+2,12 %
	Évolution sur 12 mois	+17,38 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT

	Taux
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 28 juin 2024	2,558 % 3,146 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 28 juin 2024	2,023 % 2,678 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2023 Au 28 juin 2024	3,866 % 4,512 %
Taux de l'Euribor au 28 juin 2024 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	3,632 % 3,711 % 3,682 % 3,578 %
Crédit immobilier (Taux moyen du marché - source Empruntis au 28 juin 2024) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans	En baisse 3,60 % 3,70 % 3,80 % 3,95 %
Taux d'usure Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : Taux effectif moyen pratiqué au cours des trois mois précédant le 1^{er} juillet 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	3,45 % 4,60 % 4,62 % 4,48 % 5,08 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : Taux de l'usure applicables au troisième 2024 Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts à taux fixe d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais	4,60 % 6,13 % 6,16 % 5,97 % 6,77 %

TABLEAU DE BORD DE LA RETRAITE

	Montant et évolution	Commentaires
Pension régime de base	Revalorisation de +0,4 % le 1 ^{er} janvier 2021 Revalorisation de 1,1 % au 1 ^{er} janvier 2022 Revalorisation de 4 % au 1 ^{er} juillet 2022 Revalorisation de 0,8 % au 1 ^{er} janvier 2023 Revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024	Minimum contributif au 1^{er} janvier 2024 : 733,04 euros brut par mois jusqu'à 120 trimestres cotisés ; 876,14 euros , montant maximum du minimum contributif majoré au-delà de 120 trimestres. Plafond de retraite personnelle en 2023 : 1 352,23 euros brut par mois.
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,459 euro au 1^{er} nov. 2023	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,54357 euro au 1 ^{er} jan. 2024	
Indépendants	Valeur du point : 1,348 euro au 1 ^{er} jan. 2024	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 15,90 euros au 1 ^{er} jan. 2024	
Montant du minimum vieillesse	l'ASPA et les anciennes allocations du minimum vieillesse sont portées à 1 012,02 euros par mois pour les personnes seules et à 1 571,16 euros pour les couples au 1^{er} janvier 2024 . Le plafond de ressources annuelles à ne pas dépasser pour percevoir l'Aspa s'élève à 12 144,27 euros par an pour une personne seule (célibataire, séparée, divorcée, veuve, à l'exception des veuves de guerre) et à 18 854,02 euros pour un couple.	
Allocation veuvage	Lorsqu'une personne âgée de moins de 55 ans se retrouve veuf (ve) à la suite du décès de son époux (se), il est possible de bénéficier d'une allocation veuvage. Cette allocation est soumise à des conditions d'âge du bénéficiaire et de ressources. Son montant est revalorisé au 1^{er} janvier 2024 de 5,3 % soit à 697,82 euros mensuels et le plafond de ressources trimestriel à 2 616,82 euros . Il peut être réduit selon les ressources du bénéficiaire.	
Réversion	Pour bénéficier de la pension de réversion dans le cadre du régime général, les revenus annuels du veuf ou de la veuve ne doivent pas excéder 2080 fois le SMIC horaire, soit 24 232 euros au 1^{er} janvier 2024 . Si le veuf ou la veuve vit en couple, le plafond annuel de ressources du ménage ne peut dépasser 1,6 fois le plafond exigé pour une personne seule, soit 38 771,20 euros .	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute en 2021 : Tous régimes confondus Pour les hommes Pour les femmes	Droits directs (y compris majoration pour enfants) : 1 531 euros 1 951 euros 1 178 euros	Avec droits dérivés : 1 677 euros 1 976 euros 1 425 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site :
www.cercleredelegpargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargne/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est le Think Tank d'AG2R LA MONDIALE. Il est présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien Professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Nicolas Baverez**, Avocat associé chez August Debouzy, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancienne Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Michel Cicurel**, économiste et fondateur du fonds La Maison, Président du directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild, **Jean-Marie Colombani**, ancien directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont-Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, sociologue, Directeur du Master « Directeur des établissements de santé » à l'Insec Paris, **François Héran**, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, directeur du CECOP, **Florence Legros**, directrice générale de l'ICN Business School, **Christian Saint-Étienne**, Professeur émérite à la Chaire d'économie industrielle au Conservatoire National des Arts et Métiers, membre du Cercle des Économistes, **Jean-Marie Spaeth**, président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et président de Thomas Vendôme Investment.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

01.76.60.85.39

slegouez@cercleredelegpargne.fr